

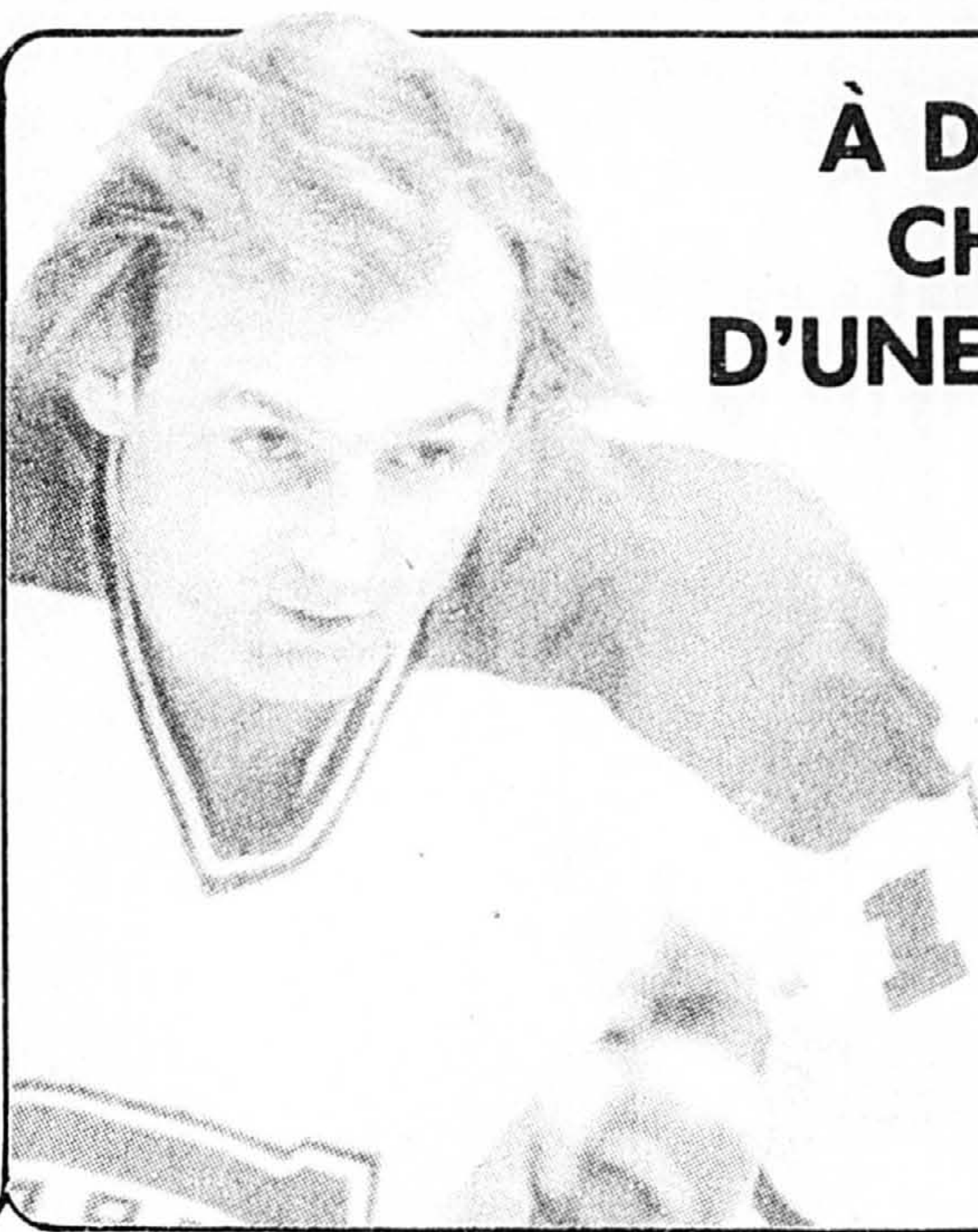


LES DESSOUS DE
LA FÊTE NATIONALE

**LESSARD
ORDONNE UNE
ENQUÊTE SUR
LE COMITÉ
DU SAGUENAY-
LAC-ST-JEAN**

Photothèque LA PRESSE

page A 2



**À DEUX
CHEVEUX
D'UNE PREMIÈRE
DÉFAITE**

**LE
CANADIEN
ANNULE
5-5
À BOSTON**

Photothèque LA PRESSE

pages 2 et 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

MONTRÉAL, VENDREDI 30 OCTOBRE 1981,
97^e ANNÉE, no 257, 68 PAGES, 4 CAHIERS

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus

25 cents



**100 POLONAIS ONT
QUITTÉ LE BATORY**

page A 2

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

AU QUÉBEC EN 81

**133,000
NOUVEAUX
EMPLOIS**

Entre juillet 1980 et juillet 1981, en dépit d'une conjoncture économique peu encourageante, le Québec a réussi à augmenter de 133,000 le nombre des salariés dans l'ensemble de ses industries non agricoles. Selon Statistique Canada, l'Ontario et l'Alberta sont les seules provinces, avec le Québec, à avoir progressé durant cette période, le reste du pays ayant signalé des effectifs stationnaires ou en légère baisse.

page C 1

**C'EST COMME SI
PARIZEAU NOUS
DISAIT:**

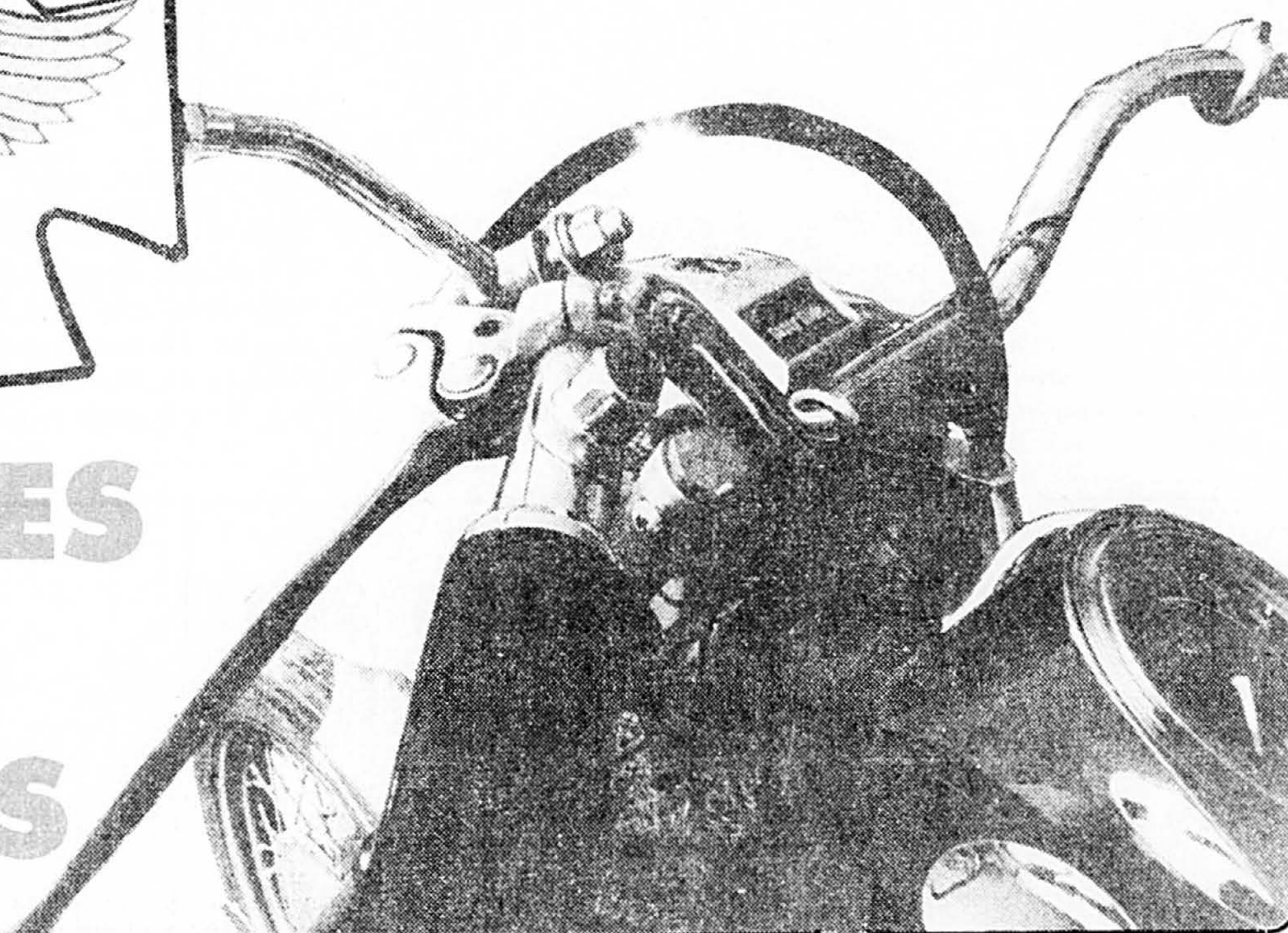
... VAUT MIEUX QUE VOUS
SOYEZ LESES (T'AI
BIEN D'LESES) PAR
NOUS QUE PAR LES
LIBÉRAUX...
C'EST FRATERNEL,
C'EST PATRIOTIQUE,
C'EST GRAND.



**CHEZ LES
HELL'S
ANGELS**

page A 3

LA SQ FRAPPE



ÉDITO

**LE RETOUR À
LA TÉLÉ DU
MAIRE DRAPEAU**

PAR MARCEL ADAM

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées: B 6 à B 12
Arts et spectacles
— Informations: C 8, C 10, C 12
— Horaires: C 13
Carrières et professions: C 7
Décès, naissances, etc.: C 15
Économie: C 1 à C 7
FEUILLETON: B 7
Horoscope: B 8
La mode du jour: B 1
Le monde: A 10, A 11
Météo: A 2
Mot mystère: B 9
Quoi faire aujourd'hui: C 13
Télé-câble: C 8
Télévision:
— Horaires: C 13
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 1, B 2
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 16
Mots croisés: 16

L'AFFAIRE DE L'ARGENT DE LA BRINK'S

**LA RÉPLIQUE DU JUGE
MAYRAND EST SUIVIE
D'UNE DIRECTIVE:
PAS DE MANDATS
DE PERQUISITION
AUX POLICIERS
DE LA CUM**

page A 9

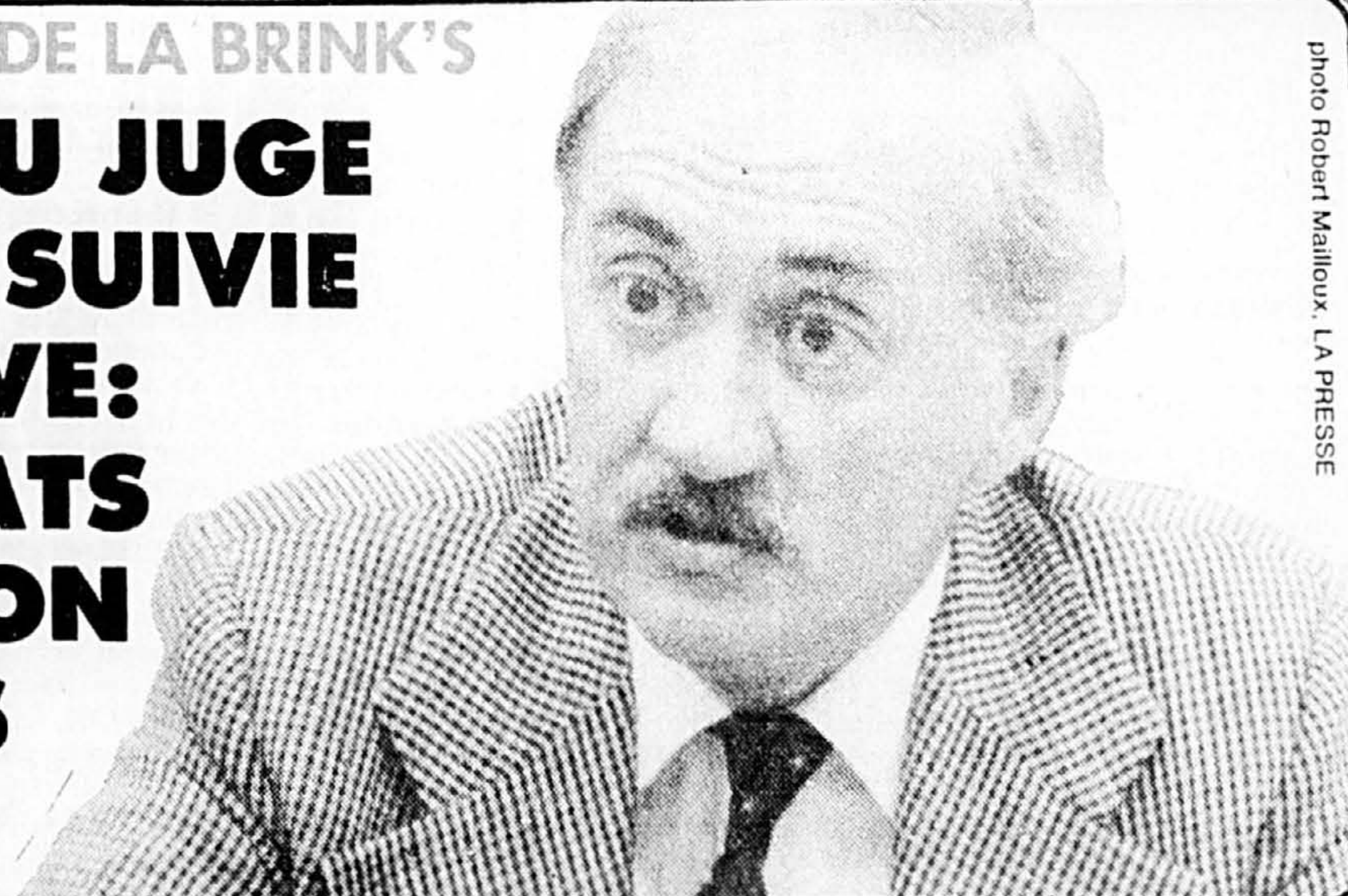


photo Robert Mailloix, LA PRESSE

**MOUSSE D'URÉE
L'ÉCOLE JACQUES-LABRIE
DEVRAIT ÊTRE FERMÉE**

page B 5

**CENTRE AÉRONAUTIQUE
NI À MONTRÉAL, NI
AILLEURS, DIT AXWORTHY**

page C 1

**À LA CTCUM
ON PARLE DÉJÀ D'UNE
GRÈVE POUR L'HIVER**

page A 2



Les certificats de dépôt garanti du Trust Général:
un mode d'épargne
supérieur
où chacun trouve son avantage.

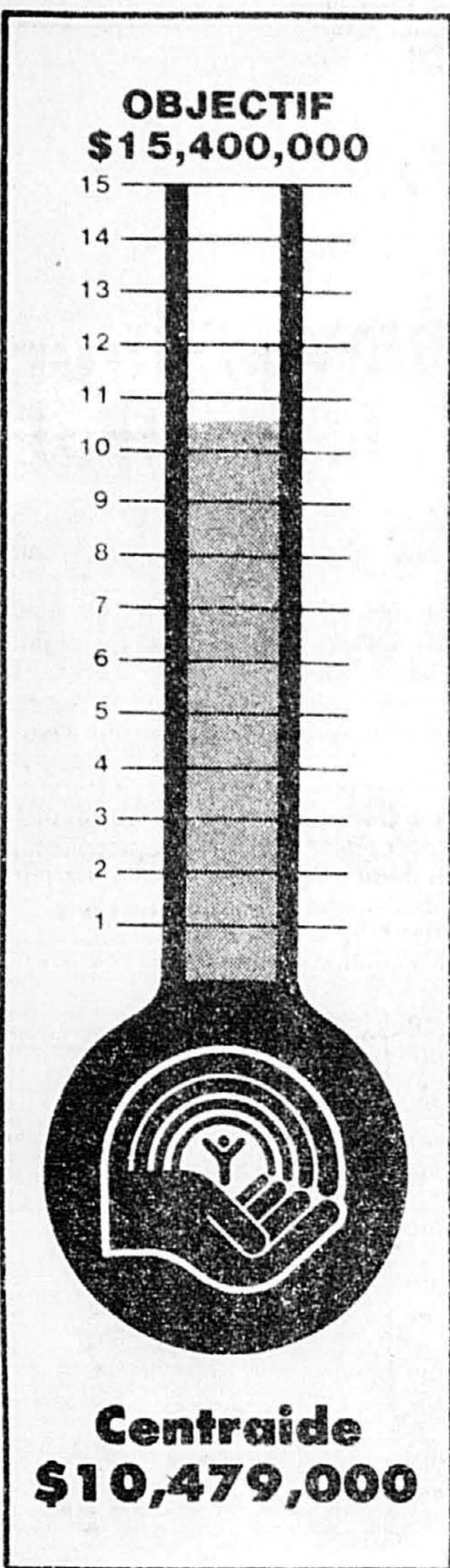
18 1/2%

Intérêts versés annuellement.
Période de 1 an. Dépôt
minimum 500\$.
D'autres certificats à des taux
différents sont offerts pour des
périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujets à confirmation.

Demandez le poste 2000
Montreal 909, boul. Dorchester ouest 866-9641
Outremont 1, Vincent d'Indy 739-3265
Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux
dans nos succursales de courtage immobilier.

TRUST GENERAL

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.



Le vérificateur général enquêtera sur les dessous de la Fête nationale au Saguenay-Lac-St-Jean

■ QUÉBEC — Le ministre responsable de la Fête nationale, M. Lucien Lessard, vient de confier au vérificateur général du Québec le mandat d'enquêter sur le déroulement de la Fête nationale au Saguenay-Lac-Saint-Jean à la suite de la vérification comptable de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré et associés, qui dévoilait de sérieuses lacunes au niveau des registres comptables et du système de contrôle interne du comité régional, de même que l'impossibilité de formuler une opinion sur la fidélité des états financiers.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec



Le vérificateur général Rhéal Châtelain.

Le vérificateur général, M. Réal Châtelain, a désigné M. Gérard Larose, lui-même ex-vérificateur, comme responsable de cette enquête spéciale. Celui-ci se voit confier les pouvoirs et les responsabilités de commissaire-enquêteur, ce qui lui permet de faire comparaître tout témoin utile en rapport avec le sujet de l'enquête.

Dans le cadre de son mandat, M. Larose examinera l'organisa-

tion générale de la Fête 81 dans cette région, étudiera le fonctionnement du comité régional, ainsi que la qualité de sa gestion administrative et financière, et scrutera l'utilisation des fonds publics mis à la disposition de ce comité régional.

Le vérificateur général a indiqué à LA PRESSE que le déroulement de l'enquête ne serait pas

plus public que les travaux habituels de son organisme. Il prévoit qu'elle débutera au ralenti afin de regrouper le personnel nécessaire, mais il compte bien être en mesure de remettre son rapport au début du printemps 1982 à l'Assemblée nationale de qui il relève.

Comperution du ministre

C'est aujourd'hui que le ministre Lucien Lessard doit comparaître devant la commission parlementaire des engagements financiers pour y répondre aux questions de l'opposition relativement à la mauvaise administration des fonds publics dans l'affaire de l'organisation des Fêtes de la Saint-Jean.

L'opposition a déjà préparé une trentaine de questions qui portent notamment sur le rôle de certains membres de cabinet de ministre dans l'organisation de la fête, sur l'étrange coïncidence entre le fait que certains donateurs de contributions supérieures à \$100 au Parti québécois se retrouvent à la fois dans les comités régionaux et national et sur le contrôle que le gouvernement entend imposer à l'avenir sur l'organisation de la fête nationale.

Un vent de grève souffle sur la CTCUM

■ Les négociations ont enfin débuté à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal pour le renouvellement de la convention collective des employés d'entretien et celle des employés de bureaux, représentés par deux syndicats affiliés à la CSN.

PIERRE VENNAT

Mais après une seule séance de négociation, on parle déjà d'une possibilité de grève pour cet hiver.

Considéré parmi les éléments les plus radicaux de la CSN, le Syndicat des employés d'entretien a publié hier un communiqué, signé de son président Jacques Morrissette et du président des employés de bureau, Gilles Lefebvre, et le moins que l'on puisse dire, c'est que son ton n'augure rien de bon et démontre que cette fois-ci encore, la négociation sera difficile.

On parle déjà de «provocation», on accuse la CTCUM de retarder les négociations et de ne plus respecter les ententes

qu'elle a négociées avec ses syndicats.

«Cette attitude, affirment MM. Morrissette et Lefebvre, relève davantage de l'affrontement que de la bonne foi. En ce sens, les discussions des prochains mois risquent d'être ardues si la possibilité d'une interruption de services à la CTCUM ne fait que se concrétiser davantage.»

Les deux syndicats affirment que la CTCUM a mis trop de temps avant de commencer les négociations, que la première séance n'en fut qu'une d'explications, que les représentants patronaux n'ont pas le mandat de négocier directement et que tous ces procédés démontrent le peu d'intérêt de la CTCUM d'en venir à un règlement négocié avant janvier prochain, «ce qui pourrait compromettre les services à la population.»

On affirme également que les coupures de personnel sont commencées et que cela constitue, en période de négociations, une manœuvre de provocation.

LES RUES DE MONTRÉAL

LEGAULT, rue (1922)

En souvenir d'une famille de l'ex-ville de Cartierville, où cette voie est située. Axe ouest-est à partir de Lachapelle, au nord de l'avenue de Salaberry.

LE ROYER, rue (?)

En hommage à Jérôme Le Royer de La Dauversière (1597-1659), membre de la société Notre-Dame-de-Montréal, qu'il fonda avec MM. Olier et Fancamp. Il contribua également à la fondation de Ville-Marie. Axe ouest-est, de Saint-Sulpice à Saint-Jean-Baptiste, puis de la place Jacques-Cartier à Charles Dickens, au sud de Notre-Dame.

LERY, place de (1950)

A la mémoire des Chaussegros de Léry, soit Gaspard (1682-1756), ingénieur en chef du roi en Nouvelle-France; son fils Joseph (1721-1797), et ses petits-fils François-Joseph (1754-1824) et Louis René (1762-1832). Axe nord-sud à partir de Sherbrooke, à l'est de Moreau.

LINCOLN, avenue (avant 1879)

En l'honneur d'Abraham Lincoln (1809-1865), 16^e président des États-Unis, assassiné par un fanatique, J.W. Booth, après la victoire du Nord lors de la Guerre de sécession. Axe ouest-est à partir d'Atwater, au sud de Sherbrooke.

GRANDE-ALLÉE (?)

Nom descriptif. Axe sud-nord à partir de Sauvé, à l'est de Saint-Laurent.

La Quotidienne
Tirage d'hier
2-5-9

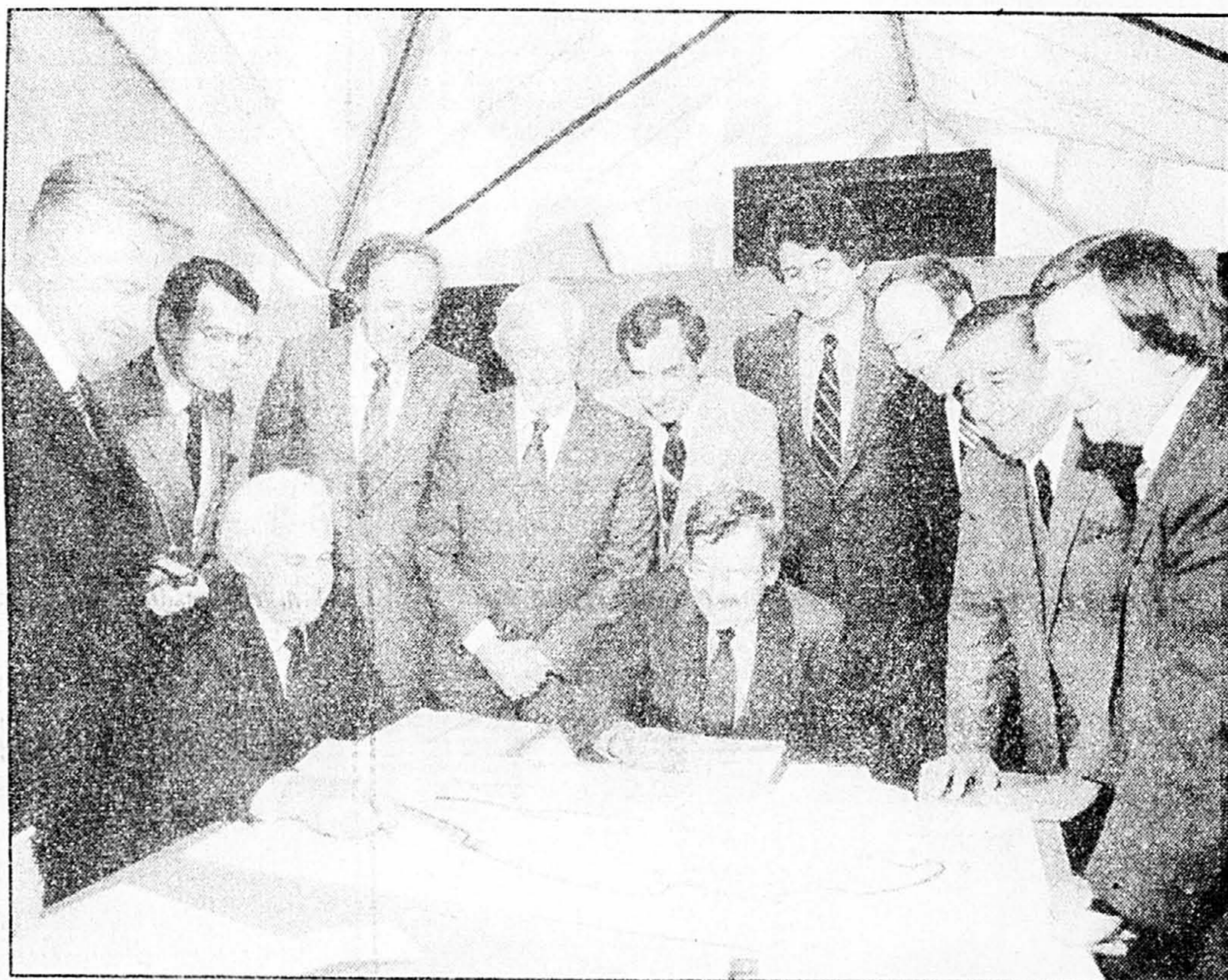


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Roger-D. Landry à la présidence de l'AMARC

En sa qualité de nouveau président du conseil d'administration de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle, M. Roger Landry, pdg de LA PRESSE (assis au centre) a présidé hier une réunion du conseil de l'AMARC tenue au pavillon canadien de Terre des hommes. On reconnaît, de gauche à droite, MM. David Stewart, Gilles Chatel, Pierre Shooner, Guy Lacoste, Richard Vanier, Raymond Régnier, Luc Beauregard, Jean-Claude Delorme, Marc Bourgie et Jean Emond.

Les omnipraticiens sont prêts à déclencher les hostilités contre l'État

■ S'adossant à un fonds de contestation de \$500,000, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec fourbit ses armes pour forcer le dénouement de dossiers particuliers et l'enclenchement de véritables négociations avec le gouvernement en vue de renouveler l'entente régissant la participation des médecins aux

régimes d'État. Dès la semaine prochaine, la machine à moyens de pression embrayera ça et là dans diverses régions du Québec.

En fin d'après-midi, hier, bien qu'averti d'une rencontre imminente avec les négociateurs du ministère des affaires sociales au sujet des pourparlers relatifs aux

troupes menacées de se fissurer par le ressentiment des médecins pratiquant en régions éloignées. Les délégués à ce congrès ont abordé à huis clos la question des moyens de pression.

D'après les renseignements fournis par le Dr Pierre Couture, secrétaire de l'Association régionale des omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière et confirmés par la FMOQ (cet organisme se compose de 19 associations régionales affiliées), les 300 omnipraticiens de cette région tiendront une «journée d'étude-contestation» le 12 novembre prochain. En clair, ils désertent leurs bureaux, de 9 à 5 cette journée-là, pour se rassembler à l'hôtel Château-Mirabel.

Toujours selon les informations des Drs Couture et Boileau, leurs confrères de l'Ouest du Québec (Hull, Maniwaki, Pontiac, etc.) protesteront à leur manière le 4 novembre prochain, et les médecins de la Rive sud (Richelieu-Saint-Laurent) emboîteront le pas le 9 novembre. «Toute une série de mouvements s'organisent. Dans le cas de la région de Montréal, les médecins se réservent des formules adaptées aux particularités de la situation montréalaise», précise le Dr Boileau. A moins d'un changement de dernière heure, la conférence de presse d'aujourd'hui détaillera le pourquoi et le comment de cette ouverture des hostilités.

NICOLE BEAUCHAMP

dossiers particuliers (anesthésie en région éloignée et urgences médicales dans le Grand-Montréal) et de l'entente générale des omnipraticiens, le porte-parole de la FMOQ, le Dr Georges Boileau, annonçait en effet à LA PRESSE la convocation pour aujourd'hui d'une conférence de presse. Il a indiqué que celle-ci porterait essentiellement sur les mouvements de protestation des omnipraticiens qui se dessinent.

La convention actuelle des quelque 5,000 omnipraticiens a expiré le 31 mai, après un moratoire de 19 mois touchant les clauses normatives. Depuis ce printemps, l'impatience des omnipraticiens a grimpé de plusieurs crans, pas loin du seuil explosif. Car, leur congrès «syndical», tenu à la rentrée de septembre et où une batterie d'économistes leur ont démontré — calculatrice en main — l'érosion de leur pouvoir d'achat, a tisonné le mécontentement, histoire de cimenter la solidarité des

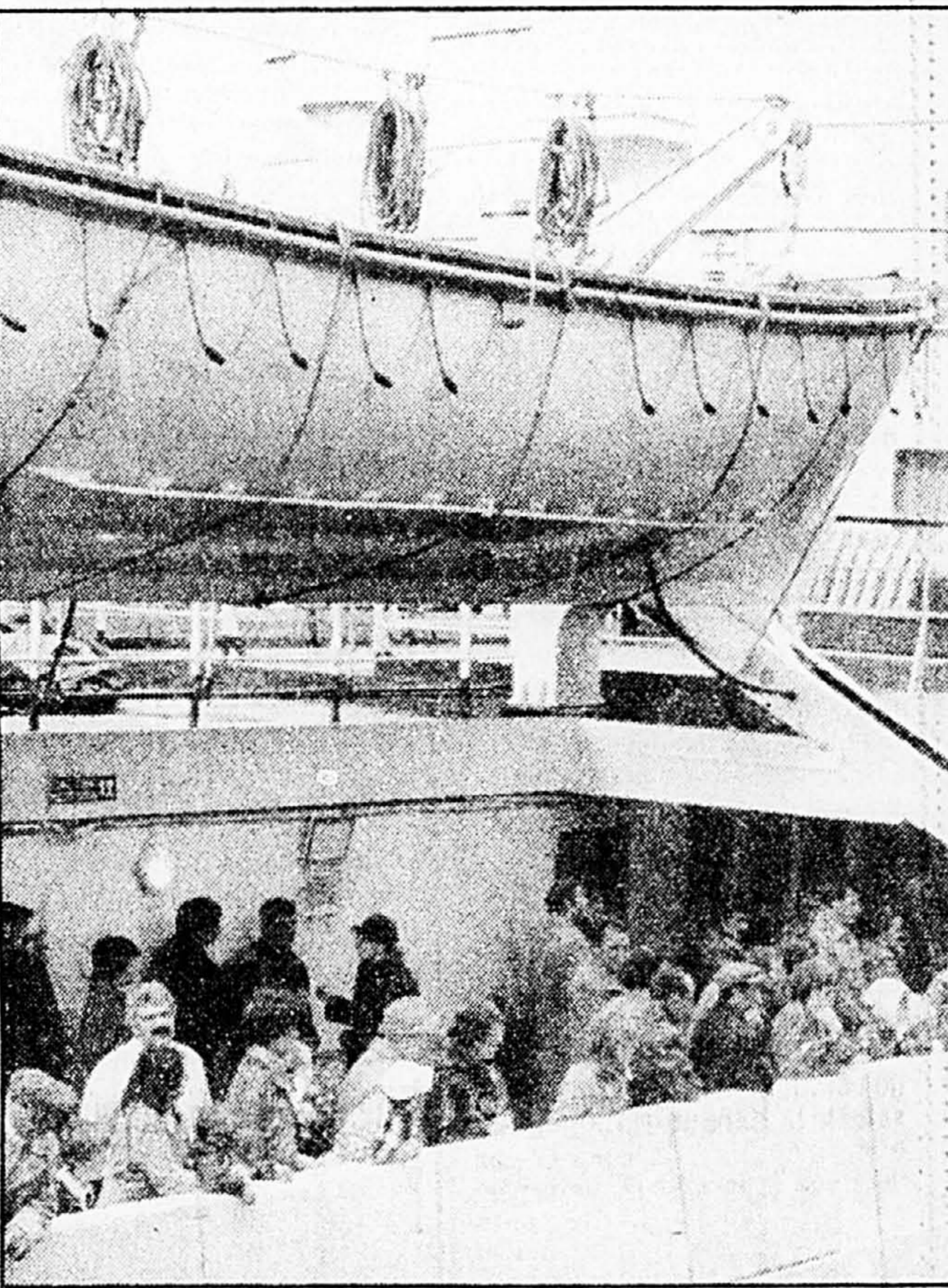


photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Ils étaient 198 Polonais à bord du Stefan Batory, certains en croisière, d'autres avec la volonté arrêtée de demander un statut de résident permanent au Canada.

Le Stefan Batory repart avec une centaine de passagers en moins

■ En larguant les amarres cet après-midi, le paquebot Stefan Batory aura laissé au Canada près de 100 Polonais. La dernière statistique d'Immigration-Canada indiquait, hier, que 70 dossiers avaient été ouverts pour des immigrants qui ont demandé le «permis de séjour du ministre», 25 autres avaient entamé un premier contact avec l'organisme fédéral. Trois membres du personnel du paquebot hésitaient encore à faire le saut tard hier après-midi.

FRANÇOIS FOREST

Un bref rappel pour indiquer que le «permis du ministre» est essentiellement une prolongation du droit de visite (12 mois) au Canada, doublée de la possibilité d'y travailler.

Le Stefan Batory en est à sa dernière visite au Québec cette année après six voyages. En reprenant la mer, aujourd'hui, le navire aura laissé, depuis le début de l'année, 250 Polonais sur les rives du St-Laurent. Immigration-Canada ne sait encore quelles seront ses directives quand, en avril prochain, le paquebot mouillera de nouveau à Montréal.

Du riz et du lait

Entre-temps et en matinée, les matelots du Stefan Batory chargeront dans les cales du navire pour plus de \$20,000 en marchandises destinées aux parents et amis de Pologne. Ces médicaments et victuailles (lait en poudre, huile de fofe de morue, riz, céréales, chocolat, savons, détergents, dentifrices) ont été amassés depuis septembre dernier, c'est-à-dire tout juste après la dernière visite du paquebot. En un mois, les 35,000 Polonais de

Montréal ont accumulé les dons (Frost, Ayerst, Dicaire), fait des encans de souvenirs de famille (vitreaux, pipes, lainages, tableaux); les curés des églises polonaises de Montréal y sont aussi allés de leurs exhortations. La St-Lawrence Sugar a déjà expédié pour 400 livres de sucre. La Banque de Montréal, le Royal Trust, les petites compagnies où siègent des cadres d'origine polonaise ont contribué. En fait, depuis le début de ce mouvement, le Québec et ses Polonais auront récolté plus de \$80,000; le Canada et ses neuf autres provinces ont envoyé par conteneurs ou autrement pour \$650,000 de marchandises.

Cette initiative est celle de l'église de Pologne, immensément présente au Québec. Les dons sont amassés ici et distribués par le biais de la Commission charitable de l'épiscopat polonais. Les médicaments sont remis directement au syndicat Solidarité, qui a eu la permission du gouvernement polonais, via (la banque de pharmacologie), de solliciter des dons de l'étranger. Solidarité a ainsi toute juridiction et (nous sommes ainsi assurés, comme Wanda Szczawinska, du Comité québécois pour l'aide à la Pologne, que rien n'est volé ou gaspillé.)

Cette aide indirecte, qui n'est évidemment pas propre au Canada seulement, a été sérieusement épaulée, hier, quand le ministre Haren Argue, responsable de la Commission canadienne nationale du blé, a annoncé que le Canada augmentera de \$500 millions la marge de crédits accordés à la Pologne pour des achats de céréales. Cette entente, d'une durée de trois ans, a été rendue possible par suite d'une manifestation de signes encourageants d'évolution vers la démocratie.

la presse

Trois hold-up en moins d'une heure

■ Quatre institutions bancaires de la métropole ont été la cible, hier, de vols à main armée dont un a pris une tournure dramatique, lorsqu'une femme solitaire a pris en otage les employés et les clients d'une

RAYMOND GERVAIS

succursale de la Banque d'Épargne située au 3720 est, rue Ontario dans l'est de la ville.

De ces quatre hold-up, deux, dont celui de la prise d'otages, se sont soldés par l'arrestation des malfaiteurs et trois d'entre-eux (les vols) se sont produits en moins d'une heure.

Le premier est survenu vers 11h30 à la Banque Nationale du Canada située au 5850 de la rue Saint-Denis, quand deux individus portant casques et armés d'un fusil, se sont fait remettre le contenu d'un tiroir-caisse. Les deux bandits ont ensuite pris la fuite pour se réfugier dans une résidence située au 5576 de la rue Saint-Denis. Les policiers ont cerné la maison, mais les bandits avaient réussi à prendre la fuite.

Le second vol est survenu peu avant midi dans une succursale de la Banque d'Épargne située au 3720 est de la rue Ontario, lorsqu'une femme dans la vingtaine a tenté, mais sans succès, de commettre un vol à main armée. Alertés, les policiers ont cerné la banque créant ainsi bien malgré eux une prise d'otages qui a duré une quinzaine de minutes. Soit jusqu'au moment où la jeune femme a réalisé qu'il n'y avait aucune issue possible et que la reddition était la seule chose à faire.

L'autre vol est survenu peu de temps après dans une succursale de la Banque de Montréal située au 6700 de la rue Saint-Hubert, où un individu armé d'un revolver a réussi à prendre la fuite avec le contenu d'un tiroir-caisse.

Le quatrième vol à main armée s'est soldé par l'arrestation des deux suspects qui ont tenté de commettre un vol à la succursale de la Banque Toronto Dominion située au 95 de la rue Chabanel dans le nord de la métropole. Les deux bandits ont été appréhendés à l'angle de la rue Legendre et Saint-Urbain. L'argent de la banque ainsi que les armes utilisées ont été récupérés par les policiers.

La famille Fontaine réclame \$110,000 de l'hôpital

■ Avant même que le coroner Rock Héroux ne rende hier un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle, la famille de feu Robert Fontaine, décédé le 30 juillet dernier dans une chambre de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, vient d'exiger que la direction de l'hôpital

RAYMOND GERVAIS

lui verse la somme de \$110,000 d'ici à dix jours sans quoi elle intentera des procédures judiciaires contre l'hôpital. Ses proches allèguent que le décès de M. Fontaine, causé par de graves brûlures, était imputable au manque de surveillance, à l'incurie ainsi qu'à la négligence des préposés de l'institution.

Avant de rendre son verdict, le coroner Héroux a pris quelques minutes pour démontrer aux parties qu'aucune preuve de négligence criminelle n'avait été faite durant les cinq jours d'audience de l'enquête et qu'au contraire, les différents témoins entendus avaient prouvé que le personnel avait fait tout en son pouvoir pour aider M. Fontaine.

Le coroner a de plus ajouté que le ministre de la Justice avait bien fait d'ordonner qu'une enquête publique soit tenue afin de faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré la mort de M. Fontaine, mais que cette enquête avait coûté bien cher à l'État pour finalement en arriver à la conclusion que M. Fontaine avait accidentellement mis le feu lui-même à ses vêtements.

M. Héroux a conclu en disant qu'on n'avait pas le droit de laisser planer des soupçons sur la qualité des services d'un hôpital sans avoir des preuves tangibles.

Raids policiers chez les motards

■ — Même s'ils ne font plus autant de bruit qu'auparavant, ayant sensiblement modifié leur mode de vie et leurs méthodes de travail pour se donner une image moins barbare aux yeux du public, les groupes de motards n'en sont pas moins toujours très actifs dans les milieux criminels.

ANDRÉ CÉDILOT

Conscients du phénomène, les policiers, de leur côté, continuent de se montrer vigilants.

Hier matin, le bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, avec en tête le capitaine Michael Scott, a procédé à une série de descentes dans six repères ou maisons d'alliés et de membres des Hell's Angels qu'ils soupçonnaient d'être à l'origine d'une recrudescence de vols commis ces derniers mois dans les régions de Drummondville et du Cap-de-la-Madelaine.

Cette opération qui avait été préparée de longue date a notamment conduit les policiers au nouveau quartier général des Hell's Angels établi dans le centre-ville de Sorel depuis le printemps dernier. Les autres endroits visités simultanément sont situés à Saint-Hilaire, Saint-Pie-de-Bagot, Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, Laval-Ouest et Otterburn Park.

Au cours de cette razzia, les limiers provinciaux ont interpellé dix personnes et saisi des armes, des outils, certaines quantités de drogues et quelque \$50,000.

À la fin septembre, un autre raid de la SQ dans une maison de la rue Helen à Otterburn Park sur la Rive sud s'était aussi soldé par

la découverte d'outils, de pièces de véhicule et de quatre armes à feu prohibées, dont une mitraillette. Aucune accusation n'a encore été portée.

Des observations policières dans les semaines précédentes ont permis d'apprendre que plusieurs membres des Hell's Angels installés à Sorel fréquentaient cette résidence d'Otterburn Park. A Sorel même, comme l'avaient prédit les enquêteurs spécialisés interrogés par LA PRESSE le printemps dernier, c'est le calme plat, même si des voisins ont dit avoir noté beaucoup plus de va-et-vient depuis l'arrivée des motards.

Il faut dire que plusieurs membres des Hell's Angels ont séjourné quelques semaines à Calgary l'été dernier. Quelques amis des États-Unis, en contrepartie, sont venus faire une visite à Sorel.

Reconnue comme l'organisation de motards la plus puissante et la plus redoutable, les Hell's Angels comptent des «filiales» un peu partout dans la province. Selon les experts de la police, ils opèrent surtout à l'extérieur de Montréal (Laval, Basse-Laurentides et Rive sud), à cause des moyens plus réduits des corps policiers.

Le groupe concentre le gros de ses activités criminelles au trafic de drogues, en particulier le haschisch et la cocaïne. Les Hell's s'intéressent aussi de près avec les agences de danseuses, ces dernières pouvant leur être fort utiles pour transporter ou écouler leur marchandise.

Dans la métropole même, ce sont surtout les Outlaws et les SS qui occupent le marché. Ces deux bandes sont toutefois en pleine

réorganisation, ayant été décimées par des guerres meurtrières ou des arrestations. Le commerce de la drogue chimique est leur activité principale. Les premiers oeuvrent surtout dans les brasseries du centre-ville, tandis que les SS, dont le quartier général est situé dans la région de Rawdon, sont actifs dans l'est de la ville.

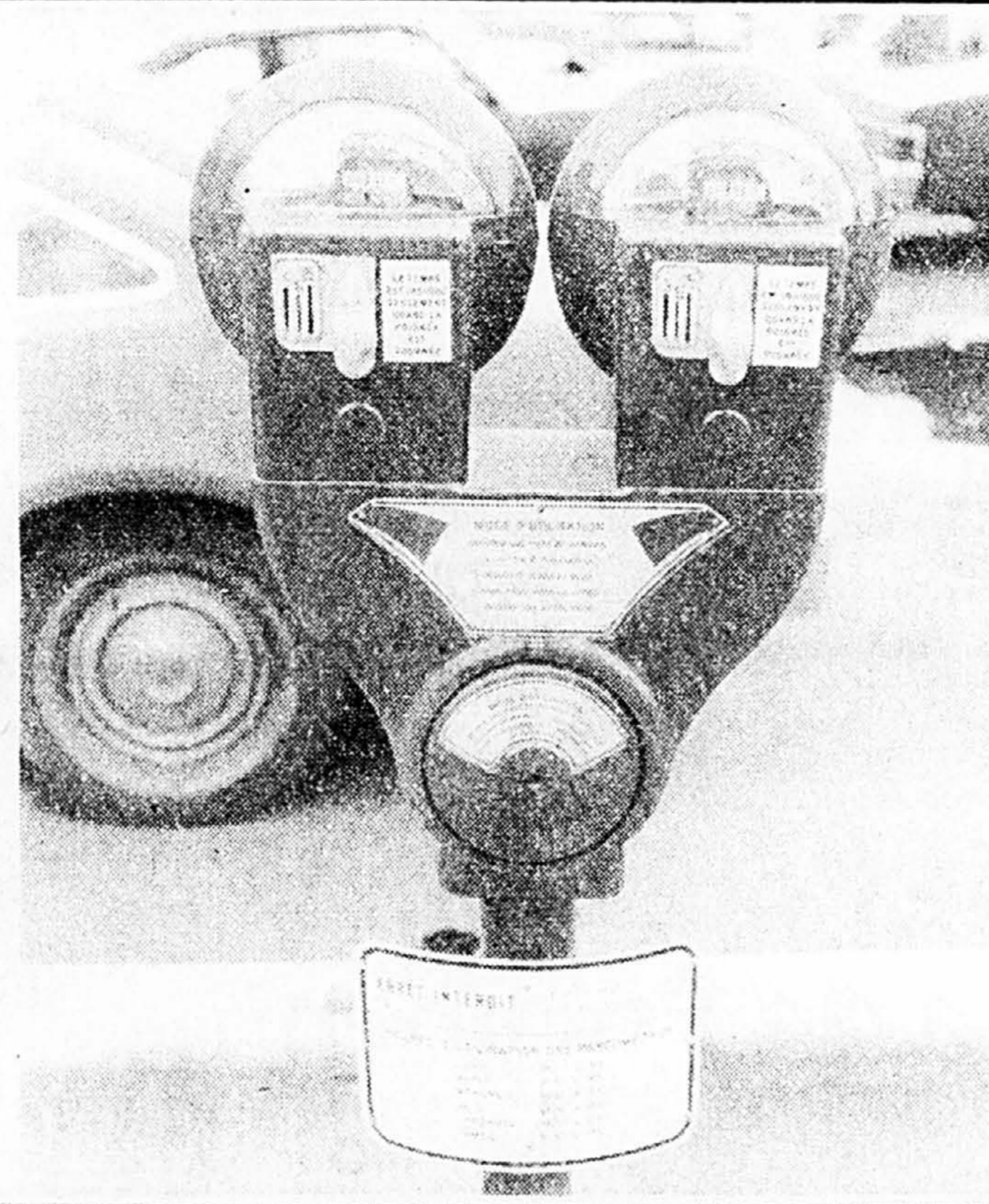
Les policiers de la CUM les ont à l'oeil et leur mènent la vie dure, multipliant les descentes un peu partout. À elle seule, la section alcool-moralité a effectué une cinquantaine de descentes depuis le début de l'année dans les débits de boisson pour tenter de chasser les revendeurs de drogue de ces établissements, portant évidemment une attention spéciale aux motards.

C'est ainsi, au début de l'été, qu'ils ont tué dans l'oeuf une tentative de certains membres des Outlaws de s'assurer le contrôle de la prostitution et des cabarets de la Main. Trois d'entre eux ont été arrêtés et accusés de proxénétisme ou de trafic de drogue. Ils n'ont pas été revus depuis sur la Main même s'ils ont repris leur liberté.

Au cours de cette opération, les policiers de l'escouade alcool-moralité, division quartier général ont interpellé 149 personnes dont 64 avaient des casiers judiciaires. Ils ont aussi appréhendé au cours des neuf premiers mois de l'année 109 personnes qui étaient recherchées sur mandat. Il va sans dire qu'ils profitent également de ces visites à l'improviste pour vérifier si les établissements et le personnel répondent à toutes les exigences de la loi.

Les fautes seront corrigées

■ Quelques fautes dues au fabricant, Duncan Miller, de Chicago — des accents mal placés, un point manquant, etc. — apparaissent sur les parcimètres. A la demande de la Ville, le fournisseur, les Entreprises Blouin, a entrepris de remplacer les plaquettes portant les inscriptions fautives... de sorte qu'il ne faut pas s'étonner de voir ces jours-ci les employés de la firme enlever les anciennes pour en poser de nouvelles, celles-ci tout à fait correctes.



La prison à vie pour le jeune éboueur éconduit qui avait abattu sa bien-aimée westmountaise

■ Un peu comme le ver de Ruy Blas qui était amoureux d'une étoile, un jeune éboueur du quartier Saint-Henri, Daniel Jordan avait cru un jour, semble-t-il, qu'il pourrait sans entraves fréquenter et même unir sa vie à une jeune Westmountaise, dont les parents, tous deux médecins, habitaient un luxueux cottage à flanc de montagne, dans l'une des avenues les plus huppées de la ville voisine.

LÉOPOLD LIZOTTE

Pendant un temps, il crut qu'il y parviendrait. Non seulement il avait gagné ses entrées dans la maison de sa petite amie, mais on lui confia même la garde de la riche propriété pendant une vacance commune de la famille.

Puis, soudainement, les choses se gâtèrent. Non seulement on lui ferma la porte, mais on refusa même ses appels téléphoniques. Il ne put encaisser cette rupture, d'autant plus qu'il ignorait si celle-ci était vraiment le fait de l'adolescente de 17 ans ou si c'était plutôt ses parents qui avaient mis fin, d'autorité, à leur idylle.

Le 6 avril dernier, en proie à la fois à la rage et au désespoir, il pratiqua le tir sur une bouteille de bière vide, puis tronçonna la carabine de calibre .22 qu'il possédait.

Le lendemain, enfourchant la bicyclette de la jeune étudiante qu'il avait encore en sa possession, en pleine nuit il tenta d'entrer dans la maison, dont il avait conservé les clés. Mais constatant qu'on avait posé des serrures additionnelles, il crocheta un spirail du sous-sol pour aller jusqu'à la chambre de l'adolescente au deuxième palier, et la forcer à redescendre avec lui, sans que ses

parents, pourtant sur le même étage, ne soient alertés.

Au sous-sol, il tira alors sur la victime à trois reprises, puis il ressortit tout aussitôt pour gravir l'escarpement qui longeait la maison des Forbes.

À cet endroit, il tourna son arme contre lui et tenta de se loger une balle en plein cœur. Blessé, il s'affaissa, et son corps roula jusqu'à un trottoir voisin, où des policiers devaient rapidement le cueillir pour l'emmener à l'hôpital. Quelques heures plus tard, lorsqu'il reprit conscience, il tenta alors de mettre fin à ses jours en débranchant les appareils médicaux à l'aide desquels on tentait de lui conserver la vie.

Dans ses effets personnels, on trouvait alors une note d'adieu dans laquelle il reprochait aux parents de l'adolescente de lui avoir arraché celle qu'il aimait et qu'il ne voulait voir aimée par personne d'autre.

Une fois de plus, cependant, on parvenait à le ranimer.

Accusé de meurtre au second degré, il avait reconnu lui-même sa culpabilité, il y a quelques jours, au moment où devait débiter son procès.

Puis hier, vêtu d'un jean et d'un

t-shirt bleu, le jeune homme qui avait dû quitter le domicile de ses parents à l'âge de quinze ans, pour Shawbridge, à cause de son caractère difficile, a été amené exceptionnellement à quelques pas du juge Claire Barrette-Joncas, pour le prononcé de sa sentence. Car sa tentative de suicide, semble-t-il, a bizarrement effectué son oûie. Peut-être même un peu son cerveau.

Tout comme l'avocat du prévenu, le procureur de la Couronne, Me René Domingue, avait recommandé que la sentence à vie, obligatoire dans les circonstances, ne comporte pas d'ordre d'incarcération dépassant les dix années minimales.

Tout en rappelant donc le «caractère difficile» du prévenu (déjà quelques condamnations antérieures pour des crimes violents) les circonstances horribles du drame, et le besoin évident de l'accusé pour des soins médicaux, le tribunal laisse donc à la Commission des libérations conditionnelles le soin de décider quand il pourra revenir dans la société.

Mais, tel que la loi le veut, son cauchemar ne saurait maintenant durer moins de dix années fermes.

Olson: procès jeudi

■ VANCOUVER (PC) — Le juge en chef Allan McEachen, de la Cour, suprême de la Colombie-Britannique, a fixé à jeudi prochain le procès de Clifford Robert Olson, accusé du meurtre de 10 jeunes dans le sud-ouest de la province.

La veille, une accusation préférentielle avait été décrétée dans

cette cause, supprimant ainsi l'étape de l'enquête préliminaire.

Marié et père d'un enfant, Olson, qui est âgé de 41 ans, demeurait à Coquitlan, en Colombie-Britannique.

Les victimes, étranqlées et battues, sont trois garçons et sept filles, dont les âges varient entre neuf et 18 ans.



Monsieur le maire!

■ Au cours de l'interview - la première en six ans - qu'il accordait à la conceur Denise Bombardier sur les ondes de Radio-Canada, mercredi, le maire Jean Drapeau a fait certaines affirmations qui méritent d'être relevées à partir de documents officiels.

N'insistons pas trop sur le fait que si on prend ses propos à la lettre, sa réponse au rapport de la Commission Malouf ne viendra qu'à la «conclusion des Jeux olympiques», qu'à la «termination des travaux». La réponse risque fort de se faire attendre parce que la solution privilégiée par la RIO et vraisemblablement par le gouvernement ne prévoit pas l'aménagement intérieur du mat, repoussé à un moment où les Québécois pourront s'offrir ce nouveau luxe, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Et sans vouloir répondre ailleurs que dans son ouvrage aux accusations contenues dans le rapport Malouf, le maire Drapeau

n'en profite pas moins pour giffler au passage ceux qui ont tenté de voir clair dans le dossier olympique (est-il utile de rappeler que le seul refus essuyé par la Commission est venu de la Ville de Montréal?). Et quand il affirme que le premier volume du rapport contredit les trois autres, il ne propose aucun exemple concret pour appuyer son affirmation.

La même remarque s'applique à sa comparaison entre les trois ans et demi qu'on a mis pour effectuer le plus gros des travaux et les quelque cinq dernières années, alors qu'on a dépensé \$5 millions en études. Le maire se garde de dire que dans le cas du complexe stade-mat-piscine-parcings-dalles promenade, les travaux (exception faite de l'excavation) n'ont commencé qu'en

septembre 1974, moins de deux ans avant les Jeux, et que les travaux réalisés l'ont été en catastrophe (il s'est dépensé \$300 millions au cours de l'hiver de 1976), sans que les responsables n'aient la moindre chance de contrôler les coûts, le chantier étant devenu un otage pour les syndicats et les fournisseurs. En ce qui a trait aux \$5 millions (acceptons son chiffre) dépensés en études, il se garde de rappeler que ces études (et elles ne sont pas finies) sont imputables à d'innombrables erreurs de parcsour remontant à l'époque où il était le «maître-d'oeuvre» du chantier, pour reprendre l'expression du juge Malouf dans la liste d'accusations par lesquelles il (le maire Drapeau) ne se sent «absolument pas visé».

Les coûts de Munich et de Montréal

Quant à l'affirmation du maire à l'effet que la hausse des coûts des Jeux de Montréal (il a utilisé le facteur 4) s'inscrit dans la même proportion que celle qui a frappé les Jeux de Munich, voyons les faits.

À Munich, en octobre 1965, donc sept ans avant les Jeux, le comité d'organisation prévoyait des dépenses de 497 millions de DM (deutschmarks). En novembre 1969, donc moins de trois ans avant les Jeux, le budget s'établissait à 1,37 milliard de DM. Enfin, en octobre 1974, le rapport final du comité organisateur et les documents du gouvernement fédéral de la République fédérale d'Allemagne fixaient le coût à 1,97 milliard de DM (\$657 millions en dollars de 1972).

Voyons maintenant les résultats de Montréal. Le budget initial de candidature (à l'automne de 1969, sept ans avant les Jeux, prévoyait un coût irréaliste de \$120 millions (il fallait bien convaincre le CIO qu'il s'agirait de Jeux modestes et autofinancés!). Le budget de décembre 1972, donc trois ans avant les Jeux, prévoyait des dépenses de \$310 millions. Et la Commission Malouf établissait le coût des Jeux à \$1,33 milliard au 1er août 1976 (et la construction n'était pas terminée).

Je sais que le maire aime comparer des comparables. Pour en arriver au facteur 4 dans le cas de Montréal, il faut remonter au tout premier budget de 1965. Or, pour la même période de temps à Montréal, on en arrive à un facteur 11 (\$120 million vs \$1,33 milliard). Et si on accepte de baser la comparaison sur le budget établi trois ans avant les Jeux, comparaison qui permet d'obtenir le facteur 4 dans le cas de Montréal, il faut aussi faire de même à Munich. Or, à Munich, entre novembre 1969 et le coût final (mais vraiment final) d'octobre 1974, le coût n'est passé que de 1,37 à 1,97 milliard de DM, pour un facteur de 1,4! Ça fait toute la différence au monde!

L'autofinancement

Passons à l'autofinancement. Le maire Drapeau a rappelé en interview la lettre écrite au premier ministre du Canada, dans laquelle il demandait que le programme d'autofinancement continue jusqu'à ce que la baignoire soit remplie.

Cette lettre, on la connaît depuis belle lurette. Mais le maire Drapeau se garde de dire qu'elle ne s'est pas concrétisée dans le texte de la loi C-196, dite «Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976», sans qu'il n'éleve la moindre protestation à l'époque.

Au sujet des produits philatéliques et des pièces de monnaie, la loi dit nettement que ces programmes devaient se terminer en 1976. Au sujet de la loterie olympique, la loi précise que la durée de vente des billets dans une province était soumise à l'approbation de lieutenant-gouverneur en conseil de cette province. Or, c'est bien connu qu'à part le Québec, aucune province n'aurait accepté que la Loterie olympique se perpétue après les Jeux, même si le gouvernement fédéral a bien tenté d'alléger le déficit olympique en créant Loto-Canada. De toute manière, le maire Drapeau est mal venu de critiquer le fait qu'on ait fermé le robinet de la loterie, puisque la Loterie olympique et Loto-Canada ont versé \$397 millions dans l'entreprise olympique. DOUZE fois plus que les \$32 millions des prévisions remises au Conseil du trésor fédéral en décembre 1972. Ce ne sont pas les plombiers qui ont détourné la tuyauterie comme il l'a affirmé à Mme Bombardier, c'est la baignoire qui était trop grande!

Jouissance fatale

■ AUSTIN Tex. (AP) — La Cour suprême du Texas s'est prononcée en faveur de l'épouse et de la mère d'un homme de 33 ans qui est mort après s'être attaché une corde autour du cou afin d'intensifier son plaisir en se masturbant.

La Cour a maintenu le jugement d'un tribunal inférieur, rendu mercredi, déclarant que la famille avait droit à une indemnité de \$120,000 d'une société d'assurance parce que la mort de Jerry Lee Tommie, en 1978, avait été vraiment accidentelle. Sa femme, Kathryn Lee Tommie et sa mère, Edith Jones, avaient réclamé cette somme de la Connecticut General Life Insurance Co.

Avant le jugement de la Cour suprême, deux autres tribunaux

s'étaient prononcés en faveur de la famille et la compagnie en appelait, soutenant que Tommie avait causé sa propre mort.

Il a été établi en cour que Tommie avait employé la perruque de sa femme, sa robe de nuit, sa gaine-culotte et son soutien-gorge avant de se passer une corde autour du cou, d'ailleurs protégé par une bourrure. Il s'est servi de poulies, d'un et du dessus d'une porte pour contrôler la pression de la corde, selon la preuve. On a établi en cour que Tommie voulait intensifier son plaisir sexuel durant la masturbation en réduisant l'afflux de sang et d'oxygène au cerveau. Selon la Cour d'appel, il aurait perdu connaissance ou perdu l'équilibre et aurait donné de tout son poids sur la corde.

Les élections municipales

PLUS DE 1,000 MUNICIPALITÉS EN ÉLECTIONS DIMANCHE

Vives luttes à Montréal-Est, Verdun, Lachine et Pierrefonds

Les contribuables de plus de 1000 municipalités du Québec seront appelés, dimanche, à élire un maire et des conseillers, qui devront les représenter durant les quatre prochaines années. Ces élections municipales, même si elles n'ont pas l'envergure d'un scrutin provincial ou fédéral, mobilisent quand même des milliers de personnes bénévoles et alimentent l'actualité régionale depuis des semaines.

FLORIAN BERNARD

C'est dans la région de Montréal, toutefois, en raison notamment de la taille des villes et des enjeux politiques que les batailles électorales sont les plus animées. Et c'est dans l'île de Montréal — la CUM — que le scrutin municipal soulève le plus de débats. Même si, de façon générale, les élections municipales n'ont plus l'envergure d'antan, elles n'en continuent pas moins de retenir l'intérêt des contribuables.

Dans l'île de Montréal, sept villes auront des élections, soit Verdun, Lachine, Anjou, Pierrefonds, Montréal-Est, Sainte-Geneviève et Montréal-Ouest. Trois des sept maires ont été réélus, faute d'adversaires, soit MM Jean Corbeil (Anjou), Roy P. Locke (Montréal-Ouest) et Maurille Séguin (Sainte-Geneviève).

Une lutte très chaude

Dans les quatre autres villes, Lachine, Verdun, Pierrefonds et Montréal-Est, la lutte est très chaude et les enjeux sont très différents. Mais c'est sûrement à Lachine que les élections soulèvent les plus vives passions alors que le maire Guy Descary, animateur radiophonique et leader de la Conférence des maires de la CUM durant deux ans, doit affronter deux adversaires de taille, MM Jean-Guy Chartier, ancien maire défait, et Noël Saint-Germain, ancien député.

Le maire Descary a déjà affronté à deux reprises, déjà, soit en 1966 et 1973, l'ex-maire Jean-Guy Chartier. L'administration de ce dernier avait été marquée par une enquête de la Commission



Edouard Rivest
photothèque LA PRESSE

municipale de Québec, d'une part, et par une confrontation avec le directeur-gérant de la ville, M. Donat Beauchamp. Mais les problèmes ont continué sous l'administration Descary, notamment le litige l'opposant au directeur Beauchamp. Des sa prise de pouvoir, le maire Descary avait, de son propre chef, demandé à la Commission municipale d'instituer une enquête sur sa ville. Quant au candidat Noël Saint-Germain, il s'agit de sa première expérience en politique municipale.

Journalisme vs pétrole

À Montréal-Est c'est le propriétaire d'un journal local et d'une imprimerie, les Editions PATME, M. Alain Vaillancourt, qui a décidé de faire la lutte au maire Édouard Rivest, membre du conseil depuis plus de 20 ans. Ce dernier n'a jamais eu d'adversaire sérieux à la mairie avant ce jour. Sauf une faible opposition il y a quelques années, M. Rivest a toujours été réélu par acclamation. Cette année, toutefois, l'op-



Lucien Caron
photothèque LA PRESSE

position est extrêmement vive et tous les sièges sont contestés.

M. Rivest a accusé ses adversaires d'être une émanation du Parti québécois et il a même accusé le chef de cabinet du maire de Pointe-aux-Trembles, M. Pantaléoni, d'être l'un des principaux organisateurs de ses adversaires. Pour sa part M. Vaillancourt a rétorqué que son parti, le Renouveau de Montréal-Est, comprend des membres de diverses allégeances politiques dont l'unique but est de démocratiser l'hôtel de ville.

À Montréal-Est les choses ne se passent pas comme dans les autres villes. Les assemblées du conseil ont lieu le lundi après-midi, au moment où les contribuables ne peuvent y assister. D'ailleurs, dans cette ville-pétrole, le scrutin aura lieu lundi le 2 novembre au lieu du dimanche, 1er novembre.

À Verdun, une bombe...

La ville de Verdun constitue l'un des bastions libéraux les plus puissants du Québec. Il n'y a

jamais eu de maire d'une autre teinte que le rouge dans cette ville. Le maire Lucien Caron est également député libéral du comté, accordant à son double mandat une occupation à temps plein.

Son adversaire à la mairie est un nouveau venu en politique municipale, M. William Gaudreau, qui a réussi, en quelques semaines seulement, à constituer une équipe complète de candidats pour chacun des sièges.

Le scrutin se serait probablement déroulé sans histoire s'il n'y avait eu, la semaine dernière, cette « bombe » lancée par l'Association des contribuables de l'Île des Soeurs, c'est-à-dire un dossier accusant l'administration d'avoir favorisé depuis 10 ans un promoteur, la Quebec House and Mortgage, au détriment des autres contribuables. Le maire Caron a accusé ses détracteurs d'avoir « machiné » cette affaire à neuf jours du scrutin et les a menacés d'une poursuite de \$500,000. Mais personne n'a pu, jusqu'ici, relier cette affaire à l'élection en cours, bien que les adversaires du maire Caron utilisent ce filon inespéré dans leur campagne.

Autres candidats

À Pierrefonds le maire Phil W. McDonald devra affronter pour la deuxième fois un adversaire qui lui a toujours livré une chaude lutte, M. John N. Labelle. Dans cette ville ce sont surtout les dossiers de la CUM, notamment la police et les transports en commun, qui constituent le principal enjeu de la campagne électorale.

Immédiatement en dehors de l'île de Montréal, le maire Louis-Philippe Picard de Repentigny a été réélu sans opposition.

Un peu plus au nord, à Saint-Hippolyte, une femme, Huguette Blondin-Taylor, fait la lutte à un ex-conseiller en publicité de Montréal-Matin, Gilles Rousseau, au poste de maire.

À Saint-Paul de Joliette, un ancien membre du conseil, Denis Desrochers, tentera de déloger le maire Gilles Renaud.

Sauf à Montréal-Est, les élections auront lieu dimanche et les bureaux de scrutin, de façon générale, fermeront à 19 heures.

Laval: la faiblesse de l'opposition favorise la réélection de Paiement

C'est au cours des prochaines heures que se joueront, à Laval, les dernières cartes en vue des élections municipales de dimanche: les trois partis en lice vont terminer leur campagne en faisant du porte à porte, et l'on ne prévoit aucune déclaration fracassante de quelque côté que ce soit.

JEAN-PAUL BERGERON

L'équipe Paiement a fait preuve d'une discrétion exemplaire au cours de cette campagne, refusant de répondre aux accusations formulées à son endroit par le Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO) ou les Citoyens regroupés pour une action nouvelle (CRAN). Quant à Lucien Paiement, il s'est tenu à l'écart des journalistes et a évité les grandes déclarations publiques: il n'a rencontré officiellement la presse qu'à deux reprises, mais c'est son groupe qui est allé le plus souvent visiter les contribuables dans leurs foyers.

Contrairement à l'équipe Paie-

ment, le PRO et le CRAN ont constamment conduit le débat sur la place publique, ou trop de fois, ils se sont répétés, à tel point que les Lavallois ont paru finalement faire la sourde oreille à leurs propos.

Ces deux partis semblent avoir souvent agi en amateurs, ce qui a fait dire à certains que les Lavallois ne trouveraient pas dans le PRO et le CRAN des alternatives valables et que Lucien Paiement serait reporté au pouvoir à cause de la faiblesse de l'opposition.

En plusieurs occasions, on a assisté à des tentatives de fusion, mais elles ont toutes échoué: il y a encore quelques semaines, Bernard Roy, chef de file du CRAN, offrait une coalition à son vis-à-vis, Claude Lefebvre, du PRO, mais une fois de plus cette tentative de rapprochement est demeurée lettre morte.

LA PRESSE a rencontré tour à tour, cette semaine, les représentants des trois partis: au sein de l'équipe Paiement, la confiance règne, même si la lutte est loin d'être terminée; Lucien Paiement poursuivra jusqu'à demain soir son porte-à-porte avec son équipe.



Lucien Paiement
Photothèque LA PRESSE

de l'équipe du maire sortant, M. Claude Bégin, ont été élus sans opposition, mais le maire devra affronter le scrutin de sorte que dans l'hypothèse d'une défaite de M. Bégin, M. Richard Palardy, candidat indépendant, serait appelé à présider un conseil formé entièrement de partisans de son adversaire.

M. Bégin juge son adversaire comme manquant de sérieux mais s'inquiète toutefois de la possibilité que, pour cette raison, un bas pourcentage de citoyens se rendent aux urnes. Aussi veut-il mettre toutes les chances de son côté en insistant sur la nécessité d'aller voter en grand nombre, dimanche.

A Candiac, le maire Claude Hébert, qui occupe ce poste depuis 1972 et qui a toujours été élu

sans opposition depuis, doit, cette année, avec son équipe, faire face au Parti du renouveau municipal, nouvelle formation qui présente à la mairie un candidat qui était jusqu'ici conseiller, M. Réjean Girard, et des candidats pour chacun des six sièges au conseil.

M. Hébert mise sur son administration passée pour se faire réelle (« Continuité et progrès ») tandis que M. Girard exploite le mécontentement ressenti par un nombre de citoyens relativement à certaines décisions ayant trait, par exemple, à des changements de zonage, la circulation lourde sur le boulevard Marie-Victorin, le transport en commun, etc.

M. Girard parle également d'instaurer la démocratie municipale, selon lui, n'existe pas actuellement à Candiac.

Etrange situation à Saint-Basile et campagne émotive à Ste-Marie-Madeleine

Les campagnes électorales qui sont sur le point de prendre fin dans plusieurs municipalités de la Rive sud se sont menées sans trop de bruit sauf, peut-être, à Marieville et à Sainte-Marie-Madeleine où la lutte est plus vigoureuse qu'ailleurs dans la région.

GERMAIN TARDIF

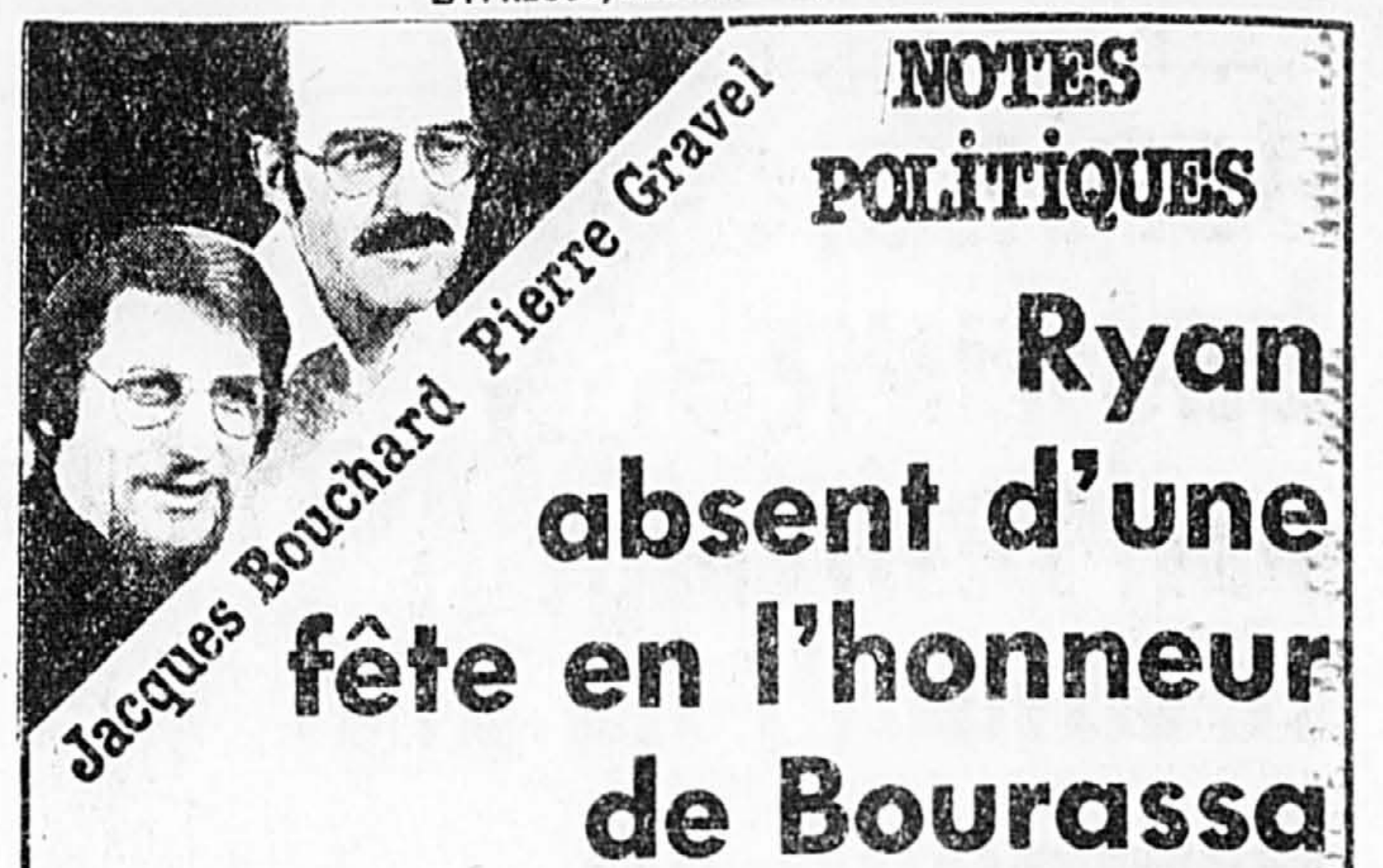
À Sainte-Marie-Madeleine, le ton de la campagne était émotif en raison des événements survenus au cours des dernières années. Trois candidats convoitait la mairie: le maire sortant, M. Simon Lacombe, qui siégeait depuis novembre 1980; M. Normand Palardy, que M. Lacombe avait remplacé en 1980 parce qu'il avait démissionné de

la mairie à la suite d'accusations diverses portées contre lui; et M. Marcel Bates, qui avait été élu conseiller l'an dernier et qui est un adversaire irréconciliable de M. Palardy.

À Marieville, la bataille est moins passionnée mais deux équipes bien organisées se font la lutte à coups de circulaires distribués dans les maisons et les endroits publics.

L'équipe du maire sortant, M. Paul-Yvon Hamel expose un bilan positif de ce dernier pour inciter les électeurs à accorder à sa formation un renouvellement de mandat. De l'autre côté, le Renouveau municipal de M. Léonard Turcot contredit ces affirmations et s'offre comme alternative.

À Saint-Basile, la situation est plutôt étrange: tous les candidats



NOTES POLITIQUES

Ryan absent d'une fête en l'honneur de Bourassa

Après avoir été maintes fois humilié publiquement par son chef et successeur, Claude Ryan, l'ancien premier ministre Robert Bourassa connaît une douce revanche: il sera le héros d'une fête libérale à laquelle M. Ryan n'a pas été invité.

Comble d'ironie, cette manifestation est organisée par l'association libérale du comté de Taillon, la circonscription du premier ministre Lévesque, et aura lieu précisément... le 15 novembre! Le jour du cinquième anniversaire de la défaite du gouvernement Bourassa qui devait paver la voie à l'entrée en politique de Claude Ryan.

L'organisatrice de cette rencontre intitulée « Café-dessert », Nicole Petit, présidente de l'association du comté, a communiqué à LA PRESSE la liste des députés libéraux qui seront présents: trois représentants de la Rive sud de Montréal, André Bourbeau, de Laporte, Daniel Johnson, de Vaudreuil-Soulanges et Jean-Pierre Saint-Onge, de Laprairie.

Un étrange rassemblement

Curieusement, on y trouve aussi le nom de Lise Bacon, de Chomedey, à Laval. Si cette dernière a assez peu à voir avec l'organisation libérale instigatrice de cette réunion, elle est cependant clairement identifiée au groupe de députés qui ont ouvertement défié le leader Claude Ryan lors du célèbre vote du 2 octobre sur le projet Trudeau de rapatriement de la constitution. Même si elle est finalement rentrée dans le rang, elle n'a jamais fait mystère de sa répugnance à poser ce geste ni de son insatisfaction face au virage « nationaliste » de M. Ryan. Plus encore, Lise Bacon est un ancien ministre de Robert Bourassa avec lequel elle a conservé une profonde amitié.

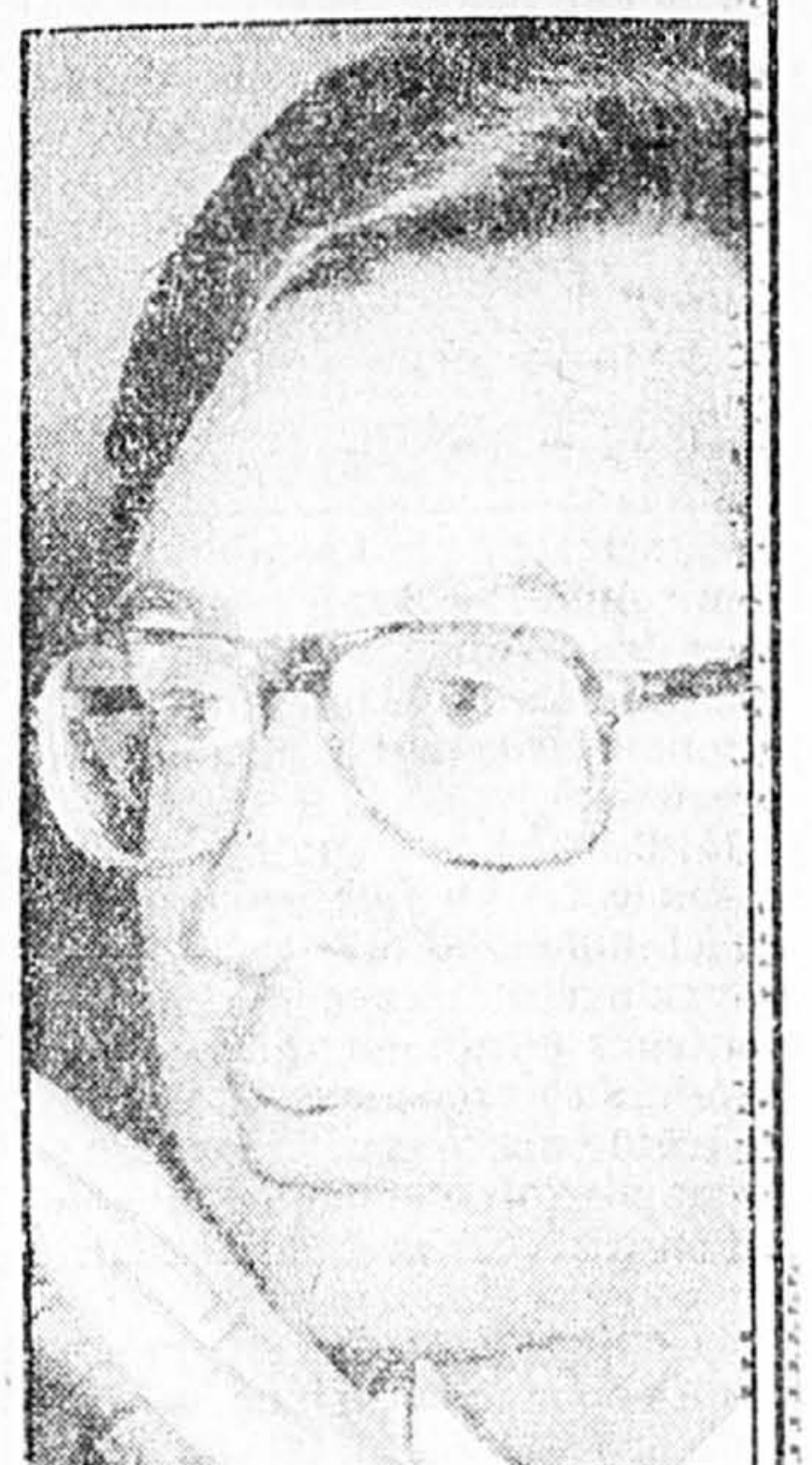
Autre coïncidence étrange, cette rentrée politique de M. Bourassa, depuis la déconfiture surprise de M. Ryan, s'effectuera sous le regard bienveillant du président du Parti libéral, Larry Wilson, lui-même ex-candidat dans Taillon et dont le post-mortem électoral personnel avait été jugé extrêmement dur à l'endroit de M. Ryan.

Fait à noter également, l'ex-premier ministre Bourassa avait été approché par l'association libérale de Taillon pour y livrer la lutte au premier ministre René Lévesque. Même si celui-ci s'était montré intéressé par ce défi, M. Ryan avait opposé, une fois de plus, son veto formel à la candidature de son prédécesseur. Et c'est finalement, en désespoir de cause, Larry Wilson qui avait accepté d'aller à l'abattoir à cause de l'entêtement de son chef.

Un autre signe d'un malaise sérieux

Cette réunion n'est évidemment pas annoncée comme la première étape de la réinstallation éventuelle de M. Bourassa à un poste de commandement au sein du Parti libéral. Officiellement, il s'agit seulement de célébrer (?) le cinquième anniversaire de la défaite en invitant M. Bourassa à faire un exposé de fond intitulé « L'économie québécoise cinq ans après... ».

Et pour bien éviter que cet événement n'ait trop l'air de l'amorce d'un putsch contre M. Ryan, on peut déjà prévoir que ce dernier, ou les libéraux de Taillon, trouveront bientôt des explications pour camoufler cette nouvelle manifestation du malaise actuel dans le parti. Pour sauver la face, le premier ministre pourra toujours alléguer que des engagements antérieurs l'empêcheront d'être à Lon-



Robert Bourassa
photothèque LA PRESSE

gueuil le 15 novembre. Ou encore, les seconds prétendront qu'on a simplement oublié le nom de M. Ryan dans la liste des députés communiquée à LA PRESSE. Encore qu'un tel oubli du nom du chef soit difficilement concevable...

Quoiqu'il en soit de ces dénégations officielles possibles, il demeure que cet incident s'inscrit dans la longue suite de crocs en jambe plus ou moins discrets qu'on a donné à M. Ryan depuis la défaite du 13 avril. Il suffit d'avoir fréquenté un peu les milieux libéraux depuis lors pour avoir entendu les critiques féroces à son endroit que camouflent de plus en plus mal les déclarations officielles d'unité et d'harmonie.

Sans compter les remous observés dans plusieurs circonscriptions libérales ou les militants locaux ont entrepris de savonner vigoureusement les députés qui ont osé appuyer le gouvernement Lévesque contre Pierre Trudeau. Et très souvent, on trouve dans la coulisse, pour attiser la flamme anti-Ryan, bon nombre d'anciens députés ou organisateurs de l'époque Bourassa qui ont été évincés par M. Ryan. Si ce dernier avait remporté la victoire, leur poids politique dans le parti aurait été anéanti mais au contraire, aujourd'hui, ils peuvent prendre l'allure de victimes innocentes d'un chef malhabile et répéter à tous vents: « On vous l'avait bien dit... ».

M. Bourassa, de son côté, demeure fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est fixée depuis quelques années. Il laisse porter et fait savoir qu'il est toujours prêt à servir le Québec et le Parti libéral sans jamais s'en prendre ouvertement à M. Ryan. Non seulement évite-t-il comme la peste toute déclaration ou geste qui pourrait s'apparenter à des intrigues contre le chef mais encore se comporte-t-il comme un militant fidèle qui va même jusqu'à subir en silence les mesquineries et les sarcasmes méprisants de M. Ryan à son endroit. De bouc émissaire de la défaite, en 1976, il est redevenu dans un premier temps « le père de la Boie James » pour ensuite commencer à paraître à plusieurs comme la solution de rechange à celui qui a publiquement recommandé de voter contre lui avant de le mépriser publiquement.

Pour l'instant, M. Bourassa se tient loin des clans et des intrigues et file le parfait bonheur avec sa femme, Andréa, à l'occasion d'une croisière sur le Nil, en Égypte. On affirme qu'il en profite pour lui faire accepter l'idée de son retour éventuel en politique active...

Un timbre sans le portrait de la reine

OTTAWA (PC) — La poste pourrait décider de ne pas émettre en 1982 de timbre à l'effigie de la Reine et cette nouvelle a soulevé hier la colère de la Monarchist League of Canada.

On a expliqué que personne ne sait quel sera le prix d'un timbre pour le courrier de première classe à compter du 1er janvier. La poste a suggéré 30 cents mais le cabinet n'a pas encore pris de décision.

Plus tôt cette semaine il était question d'un timbre qui ne mentionnerait pas de prix. Il reprodui-

rait une feuille d'érable et porterait la lettre A, représentant le tarif que l'on adoptera.

D'après la poste, il serait malcommode de remplacer la mention « 17 » par le nouveau tarif sur les timbres illustrant la Reine.

Un membre de la Monarchist League of Canada n'a pas tardé jeudi à protester: « Si Diefenbaker vivait, il serait furieux », a-t-il téléphonné à la poste.

L'ancien premier ministre progressiste-conservateur était un ardent défenseur de la monarchie.

HAUSSE DES TAXES

Bérubé: Québec n'a pas de contrôle sur l'inflation

■ **QUÉBEC** — Alors que le ministre Jacques Parizeau faisait savoir aux journalistes hier qu'il n'avait pas l'intention de confirmer ni d'infirmer les rumeurs d'augmentations de taxes en novembre, son collègue du

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, a été plus loquace en signalant que le gouvernement songe sérieusement à réviser la hausse toute la tarification des permis et droits perçus par les ministères tout comme il l'a fait récemment avec les plaques d'immatriculation des véhicules-automobiles qui augmenteront de 60 p. cent l'an prochain.

M. Bérubé a nié qu'il ait un manque à gagner de \$400 millions dû à l'impossibilité de compresser davantage les dépenses dans les secteurs de l'Éducation et des Affaires sociales mais il a ajouté du même souffle que le gouvernement n'avait cependant aucun

contrôle sur l'inflation, les transferts fédéraux et la hausse des taux d'intérêt. Selon lui, l'objectif de compression des dépenses est très efficace puisqu'il fait tant grincer les dents de ceux qui en sont les premiers visés. Toutefois, il n'a fourni aucun bilan de l'opération se contentant de dire que le budget supplémentaire servira à rétablir l'équilibre budgétaire final «qui nous permettra de voir de quel côté on se dirige».

Le président du Conseil du trésor a noté que les tarifs gouvernementaux représentaient des entrées de fonds importantes pour le trésor québécois. Par exemple, en augmentant les plaques d'immatriculation de 60 p. cent, le gouvernement va chercher \$106 millions additionnels auprès des propriétaires de véhicules-automobiles. Il pourrait également aller chercher plusieurs dizaines de millions en augmentant les tarifs sur les droits et permis des boissons alcooliques, du pari mutuel, des ressources minières, forestières et hydrauliques et des simples amendes.



Le président du Conseil du Trésor, Yves Bérubé s'est montré plus loquace que son collègue des Finances. photo CP

Le rapport des onze députés du Parti québécois qui avait étudié la situation budgétaire du gouvernement en août dernier avait d'ailleurs suggéré une révision de

la tarification des droits et permis de manière à l'ajuster au rythme de l'inflation. Cette année, les revenus escomptés de ces droits et permis devaient atteindre \$515 millions de dollars.

Plus de chances pour les cardiaques

■ **Nouveauté en cardiologie:** on pourra réduire de 36% les mortalités subites chez les rescapés d'une crise cardiaque.

Voilà de quoi calmer un peu la hantise de milliers de Canadiens qui réchappent annuellement d'une crise cardiaque. À la lumière de recherches cliniques d'envergure nord-américaine, l'utilisation nouvelle de médicaments (les «bêta-bloquants»), déjà prescrits dans le traitement de maladies du cœur, réduira de 26 pour cent l'incidence de la mortalité subite qui survient chez un patient sur dix au cours des deux années suivant un infarctus du myocarde. La médication au Propranolol et autres «bêta-bloquants» similaires évitera environ 2,500 décès soudains par année au Canada.

NICOLE BEAUCHAMP

Annoncée dans le cadre de la 34e réunion annuelle de la Société canadienne de cardiologie, qui se déroule à Montréal, cette nouveauté constitue un grand pas en avant, puisque les crises cardiaques fauchent à elles seules plus de vies que les autres maladies cardio-vasculaires et n'ont diminué que de 18 p.c. depuis 1953. Une équipe de l'Institut de Cardiologie de Montréal, pilotée par le Dr Pierre Thérault, a participé aux recherches cliniques orchestrées par le National Heart, Lung and Blood Institute, situé dans le Maryland aux États-Unis.

«Nous avons planifié cette recherche en 1977, a expliqué le Dr Thérault. De juin 1978 à octobre 1980, près de 4,000 patients volontaires (hommes et femmes âgés de 30 à 69 ans), recrutés quelques jours après qu'ils aient subi un infarctus du myocarde, ont été départagés en deux groupes: l'un prenait un placebo, l'autre absorbait un médicament, le Propranolol. Les résultats de cette expérience, menée dans 33 centres médicaux dont l'Institut de Montréal, ont démontré un taux de mortalité inférieur de 26 p.c. dans le groupe traité au Propranolol.

À cause de ces résultats probants, le comité d'experts internationaux, qui contrôlait le cheminement des recherches aux États-Unis, a recommandé d'écourter l'expérience qui devait s'étendre jusqu'en octobre 82. En outre, les recherches nord-américaines renforcent les conclusions d'autres études récentes effectuées en Norvège avec le Timolol, un autre «bêta-bloquant». Ces types de médicaments ont la propriété de freiner les réactions du système nerveux autonome qui stimule les organes comme le cœur.

Pour un, le Propranolol (nom générique d'un médicament commercialisé sous la marque Inderal aux USA et au Canada) sert déjà depuis une bonne dizaine d'années dans le traitement des angines de poitrine et de l'hypertension artérielle. «Les médecins ne le prescrivait pas aux survivants d'une attaque cardiaque, parce qu'ils craignaient un effet secondaire grave, soit l'insuffisance cardiaque. Or, dans nos recherches nous n'avons dénoté aucune différence à ce chapitre entre les deux groupes de patients», a affirmé le Dr Thérault. Selon lui, les effets secondaires bénins (problème digestif, tension artérielle trop basse et fatigue) du Propranolol se manifestent chez une minorité de patients et s'enrayent aisément en dosant la posologie.

Il reste néanmoins aux chercheurs à vérifier l'efficacité bénéfique du médicament sur une période prolongée, et s'il agit de la même façon lorsque administré longtemps après une crise cardiaque. Outre le regain d'espoir venant de la pharmacologie pour les rescapés d'infarctus du myocarde, le congrès scientifique se préoccupe aussi de la réadaptation des victimes de maladies cardiaques. Dans ce domaine, le Québec marque le pas. Le succès d'un livre intitulé «Vivre après l'infarctus» a motivé une version en langue anglaise que lançait hier le ministre Pierre-Marc Johnson pour diffusion dans l'ensemble du Canada.

L'OPPOSITION LIBÉRALE CRIE AU SCANDALE

Québec ouvre un bureau de promotion commerciale à Paris

■ **QUÉBEC (PC)** — L'opposition libérale s'est scandalisée hier du fait que le gouvernement consacre \$229,000. pour créer un centre de promotion commerciale à Paris.

Les membres de la commission des engagements financiers ont longuement interrogé le président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, car ils trouvaient aberrant que l'on donne \$72,700. à cette personne pour compenser la différence entre le coût de la vie à Paris et à Montréal.

Afin d'intensifier leurs relations commerciales, le Québec et la France décidaient en décembre dernier de créer un Centre de promotion des coopérations technologiques et industrielles françaises et québécoises.

Le ministère des Affaires intergouvernementales a donné suite à son engagement et a recruté M. Jean-Pierre Bordua de Sherbrooke, choisi par un comité de sélection, qui devra diriger ce centre dès l'été prochain.

Les documents gouvernementaux font état d'une dépense de \$229,000. sur deux ans, soit \$114,000. par année.

Les libéraux ont cuisiné le ministre pendant plusieurs heures pour qu'il justifie cette dépense de fonds publics.

Selon les informations données, il apparaît que M. Bordua touchera un salaire annuel de \$41,800. tandis que la différence de \$72,700. servira à lui payer un logement là-bas, à couvrir certains frais ainsi qu'à compenser la dif-

férence entre ce qu'il en coûte pour vivre au Québec et à Paris.

Le contrat de M. Bordua est d'une durée de deux ans et il est renouvelable pour deux autres années maximum.

Ces explications ont fait bondir l'opposition qui s'explique mal ces dépenses en pleine période de restrictions budgétaires.

Le député de Brôme-Missisquoi, M. Pierre Paradis, a souligné qu'il existe déjà un attaché commercial à la maison du Québec à Paris et il a demandé pourquoi le gouvernement n'a pas songé plutôt à grossir les effectifs de sa délégation pour faire ce travail.

M. Bérubé a soutenu qu'on a tenté d'éviter une structure gouvernementale car la délégation du Québec n'a pas donné les résultats

escomptés puisque le niveau des échanges entre la France et le Québec est très faible.

«Au lieu d'agrandir la porte, nous avons décidé de nous en donner une deuxième pour ceux qui ne veulent pas prendre la première», a dit à un certain moment le ministre.

Ces explications ont été loin de donner satisfaction à l'opposition qui a dénoncé ce qu'elle considère comme du gaspillage de fonds publics.

Le député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, a accusé le gouvernement de tenter de mettre sur pied une deuxième maison du Québec à Paris concluant que «c'est de l'argent garroché pour du pétage de bretelles».

Nouvelles coupures possibles à Via Rail

■ **OTTAWA (PC)** — Les coupures de 20 p. cent des services de Via Rail que prévoit appliquer le gouvernement fédéral le 15 novembre prochain pourraient bien ne pas être les dernières à être exigées par le ministre des Transports.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le ministre Jean-Luc Pépin à l'issue d'une séance très technique du comité chargé de se pencher sur la réglementation gouvernementale. A un journaliste qui lui demandait si Transport Canada prévoyait demander de nouvelles réductions de services dans l'avenir, le ministre Pépin a répondu, «tout dépendra de l'utilisation que feront les gens de Via.»

«Si les Canadiens préfèrent utiliser d'autres moyens de transports, l'auto ou le bus, par exemple, il sera de toute évidence nécessaire de réduire le nom-

bre de liaisons ferroviaires,» a affirmé M. Pépin.

Tant aux Communes qu'au comité, l'opposition a tenté sans succès d'obtenir que le gouvernement tienne des audiences publiques sur les coupures de services qu'il s'apprete à appliquer à Via Rail. Le 15 novembre prochain, le transport de passagers sera totalement éliminé sur 13 liaisons ferroviaires au pays et sera réduit sur six autres.

Devant le comité qui bénéficiait hier d'une affluence peu habituelle suscitée par l'ampleur du débat soulevé sur cette question, le ministre Pépin n'a pu réfuter les arguments mis de l'avant par le néo-démocrate Svend Robinson selon qui, poursuivant la même logique, le fédéral pourrait procéder à une élimination complète du transport des passagers sur les trains au pays.

Défection d'un diplomate polonais

■ **OTTAWA (PC)** — Le solliciteur général, M. Robert Kaplan, a confirmé jeudi qu'un diplomate polonais avait fait défection au Canada le 8 octobre mais qu'il n'était plus au pays.

Il n'a cependant pas voulu commenter la nouvelle que M. Marek Ostaszewicz, commis au consulat polonais de Toronto, avait été conduit au quartier général de la U.S. Central Intelligence Agency à Langley, Virginie.

«Je ne m'attends pas à ce qu'il vive au Canada ni même qu'il y revienne», a dit M. Kaplan à la presse hors des Communes.

Il a ajouté que plusieurs services secrets étaient intéressés mais n'a pas dit si la C.I.A. était l'un d'eux.

M. Allen Lawrence, ancien solliciteur général (conservateur) s'est demandé si le fait que M.

Ostaszewicz ait cherché refuge aux États-Unis ne suscitait pas de questions sur les services canadiens de sécurité.

M. Kaplan a répondu qu'il ne voulait pas discuter publiquement de l'affaire et a offert à M. Lawrence de lui en parler privément.

L'ancien ministre a dit qu'il en avait «par-dessus la tête» des refus du gouvernement de répondre à des questions en invoquant le prétexte de la sécurité nationale.

Le diplomate aurait emporté des documents secrets qu'il aurait préféré livrer aux Américains plutôt qu'à la GRC, selon un quotidien de Toronto.

Homme d'affaires accusé de fraudes

■ Un homme d'affaires montréalais, M. Théodore Torcuato Garcia, âgé de 60 ans, comparaitra aujourd'hui en Cour des sessions de la paix pour répondre à des accusations de fraude à l'endroit de plusieurs personnes de la région de Montréal pour une somme totale de \$500,000.

RAYMOND GERVAIS

Garcia avait fondé au cours des dernières années trois compagnies se spécialisant dans le financement de la petite et moyenne entreprise. Les compagnies opéraient sous les noms de «Adco et Associés; Gestion Sudrin et Gestion Confibec». Garcia se servait des petites annonces dans les quotidiens afin de recruter ses clients éventuels.

Afin qu'il accepte de se charger de trouver un financement pour une compagnie, Garcia exigeait des dépôts de \$300 à \$2,000 des dirigeants des entreprises qui avaient recours à ses services.

Garcia a opéré ses compagnies durant près de deux ans, soit de décembre 1978 à novembre 1980. Durant ce temps, il a reçu pas moins de 600 demandes de financement de la part de propriétaires de petites entreprises. Une fois



Théodore Garcia

qu'il avait réussi à obtenir une certaine somme d'argent en guise de dépôt ou de garantie pour obtenir le financement requis, il trouvait toujours une excuse envers ses clients pour leur expliquer que leur financement était retardé à cause d'une technicalité quelconque.

Les policiers de l'escouade des crimes économiques de la SQ demandent au public qui aurait été fraudé par cet individu de communiquer avec eux à 395-2630.

SOLDE DE TAPIS PERSANS

Voulez-vous voir une des plus remarquables expositions de tapis persans en Amérique du Nord? Le président de notre compagnie est arrivé d'Iran le 16 octobre, après avoir passé plus de 2 mois à choisir pièce par pièce les articles qui seront présentés au cours de cette vente-exposition. On pourra y admirer plus de 1 700 tapis et carpettes orientaux et persans.

IL VOUS FAUDRA LE VOIR POUR Y CROIRE

Grâce à la collaboration de l'Association des manufacturiers de tapis du Bazar de Téhéran, la célèbre H.A.M. d'Iran a l'honneur de présenter l'une des plus importantes collections de tapis persans jamais présentée au grand public. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour les collectionneurs et d'une excellente possibilité de décoration pour tous les intérieurs.

LA VENTE-EXPOSITION SE TIENDRA LES JEUDI ET VENDREDI 29 et 30 octobre, de 10 à 21 heures

Pourquoi vendons-nous plus de tapis persans que n'importe qui au Canada? Les raisons en sont évidentes. Nous offrons une sélection de plus de 1 700 pièces. En outre, ayez-vous déjà vu 1 000 pièces de collection en une seule exposition: soie Qun, partiellement en soie Naein, soie et duvet d'oe d'Isfahan ainsi qu'Imperial Tabriz, sous un seul toit?

Souhaitez-vous voir plus de 100 grands tapis: Naein, Imperial Kashan, Imperial Tabriz, Royal Kerman, Tabba Tabriz, Joshan d'excellente qualité, Heriz, Abbadah tissé très fin, Yalemah, Bakhtiari, Hamadam, Mashhad, Kashmari, Sorook, Shiraz, Belouch, Boukhara, Birjand, Ardebil, Isfahan, etc.; leurs dimensions vont jusqu'à 7 x 4 m? Nous aimerions également vous présenter une belle collection de quelque 70 tapis de passage incluant: des Qun en soie et plus de 700 carpettes de 30 villes d'Iran et d'ailleurs, 100 Kilms et des sacs; vous y verrez en outre 60 tapis d'antiquité et semi-antiques qui sont arrivés au Canada en octobre 1981.

TOUS LES ARTICLES SERONT OFFERTS AU COURS DE NOTRE SOLDE DE FIN D'ÉTÉ

Les prix sont les plus bas: Tapis persans Shiraz, pure laine: 3x2m: 650\$—2x1,3m 285\$—1,5x1 m 185\$ Limite 1 article par famille. Nous vous invitons à venir admirer ces pièces superbes, avec la possibilité de réaliser un excellent placement, gage de luxe et de confort pour votre intérieur.

Hôtel Windsor, Salon Versailles 1170, rue Peel, Montréal

IMPORTANTE EXPOSITION DE PIÈCES ET DE TIMBRES

75 EXPOSANTS

MONEX 81

30 — 31 octobre et 1er novembre

Pièces, timbres, papiers-monnaie, médailles et collections, expositions de la Police montée royale du Canada, division contrefaçon.

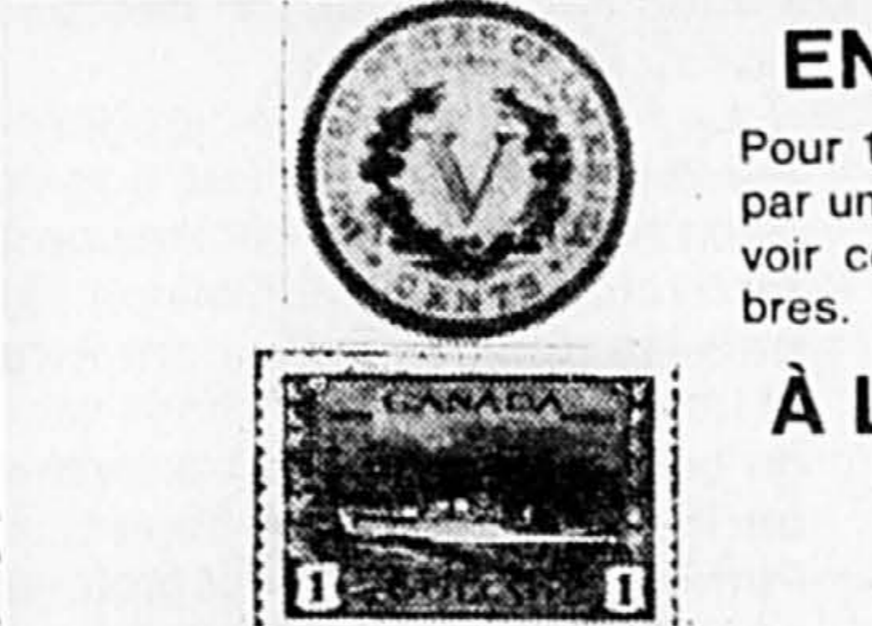
3 MAGNIFIQUES VENTES AUX ENCHÈRES DE PIÈCES ET DE TIMBRES

Pour 1\$ seulement, gratuit pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés par un adulte, soyez l'un des milliers de collectionneurs heureux qui viendront voir cette fantastique exposition. Évaluation gratuite des pièces et des timbres.

À L'HÔTEL BONAVENTURE (salle de bal) 30 — 31 octobre et 1er novembre

Vendredi et samedi de 10h00 à 21h00, dimanche de 10h00 à 17h00. Facile d'accès en prenant l'ascenseur jusqu'au «F» Mart ou en prenant l'ascenseur directement de l'hôtel Bonaventure.

MONEX INTERNATIONAL Renseignements: 482-3305



MONNAIE CANADIENNE, E.-U. ÉTRANGÈRE EN OR ET ARGENT. JEUX D'ÉPREUVES TIMBRES, MÉDAILLES, DOLLARS EN ARGENT. BILLETTS DE BANQUE, CARTES POSTALES, ENVELOPPES DU PREMIER JOUR.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
éditeur

la presse

ROGER-D. LANDRY
président-directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM editorialiste en chef

Le retour à la télévision du maire Drapeau

Le maire Drapeau qui n'avait pas accordé d'entrevue à la télévision depuis six ans, s'est laissé persuader par Denise Bombardier de reparaitre à la lucarne mercredi soir.

Comme de raison l'entrevue a porté presque exclusivement sur le gâchis olympique, le rapport Malouf et le livre-réponse que le maire a promis de publier il y a plus d'un an mais qui ne paraîtra, dit-il, que lorsque le gouvernement aura pris sa décision au sujet du toit du stade. Il veut faire l'histoire complète des Jeux olympiques.

Le maire se sent-il atteint par le blâme sévère que lui fait porter le rapport Malouf? Pas du tout. Il ne se sent aucunement responsable de ce qui est perçu par beaucoup comme un désastre administratif et financier sans précédent chez nous. Pour lui les responsables

sont l'inflation galopante, la cupidité des syndicats et autres profiteurs, aussi les gouvernements qui ont fait dévier dans leurs coffres les sources de revenus imaginées par lui et destinées à l'autofinancement des Jeux.

Ceux qui ont temporairement délaissé le baseball pour observer la rentrée de M. Drapeau à la télévision n'ont pas appris grand-chose de neuf. Mais le spectacle aura toutefois fourni l'occasion à certains de vérifier avec quelle habileté un responsable politique réussit à se transformer en un homme à responsabilité limitée.

Face à cette affaire M. Drapeau donne l'impression qu'il ne comprend absolument pas pourquoi tant de monde se met en peine. Les équipements olympiques ont coûté beaucoup plus cher que prévu mais c'est le cas aussi de beaucoup d'autres projets cana-

diens et étrangers. N'est-ce pas payer exagérément cher pour des jeux? Il répond que ce n'est pas à lui mais aux générations futures qu'il reviendra d'en juger. D'ailleurs les gouvernements n'ont-ils pas récupéré une très large part de ces dépenses par le biais de la fiscalité?

Un administrateur public animé d'une telle philosophie n'élabore pas des projets en fonction de ses moyens. Il projette et entreprend ce qui est à ses yeux désirable; le reste (le financement) viendra par surcroît. Pour lui ne saurait être mauvais administrateur celui qui voit grand et qui a la foi. Pourvu que ses oeuvres plaisent au peuple; les règles administratives et budgétaires usuelles ne tiennent pas; le trésor public est intarissable et le peuple trouve léger le fardeau financier d'entreprises de prestige qui ex-

citent sa fierté en même temps que sa reconnaissance envers celui par qui cette flatterie arrive.

La réaction de la majorité des citoyens de Montréal, qui tranche radicalement avec celle de la Commission Malouf et de tous ceux qui critiquent la conduite du maire Drapeau dans la rocambolesque aventure olympique, convainc celui-ci qu'il a raison puisque tout le monde est contre lui, sauf le peuple. Et pourquoi s'adonnerait-il au doute puisqu'il en a été ainsi pour toutes ses entreprises, que la confiance des citoyens lui a été manifestée sept fois et qu'il n'en dépend que de lui pour que les Montréalais lui confient un huitième mandat?

L'inébranlable popularité d'un intendant dont les méthodes administratives ruinerait en peu de temps l'entreprise privée la plus prospère, en dit long sur le

tempérament politique des Franco-Québécois et ce qui détermine leurs attitudes politiques.

M. Drapeau est aimé parce qu'il a su divertir les Montréalais francophones de leurs complexes collectifs et autres frustrations historiques par des réalisations de prestige qui n'avaient pas de prix parce qu'elles leur faisaient du bien.

La profonde affection que portent les Franco-Québécois à René Lévesque procède du même phénomène. Il a su dire et faire des choses qui ont eu le même effet compensateur et suscité à son égard un attachement et une reconnaissance qui a neutralisé dans une large mesure l'esprit critique d'une multitude envers son administration.

On pourrait invoquer le même phénomène à l'égard de l'atta-

chement qu'une forte proportion de Canadiens français éprouve pour Pierre Trudeau. Il n'a pas fait pour ses compatriotes ce qu'ont fait Jean Drapeau et René Lévesque. Mais il a fait autre chose qui rachète un peu le passé et les revalorise à leurs propres yeux: il a conquis le pouvoir en territoire «ennemi» et il fait l'honneur des siens sur la scène internationale. C'est pour cela qu'ils l'aiment et que tout le reste devient secondaire.

La remarque de Laurier est toujours vraie: en politique les Canadiens français n'ont pas d'opinion mais des sentiments. La carrière du maire de Montréal en fournit la preuve la plus éclatante.

M. Drapeau peut donc dormir tranquille. Pas les démocrates.

MARCEL ADAM

Le «pardon» de Claude Ryan à ses neuf dissidents

La décision du caucus libéral et de son chef Claude Ryan d'exonérer les neuf députés dissidents qui ont refusé de voter en faveur de la motion Lévesque sur le rapatriement de la constitution était à prévoir. Il était difficile pour M. Ryan de refuser le pardon à ses collègues d'autant plus que plusieurs autres députés libéraux n'avaient finalement voté eux-mêmes en faveur de ladite motion qu'après de très longues hésitations.

D'après des observateurs de la scène politique québécoise, les députés libéraux à l'Assemblée nationale étaient divisés en deux camps à peu près égaux sur la question. Il y a eu finalement, certes, une bonne majorité en faveur de la position prise par leur chef, mais ce ralliement a été pénible pour plusieurs.

Alors, même s'il l'avait voulu, il aurait été à peu près impossible pour M. Ryan d'amener son caucus à excommunier les contesta-

taires. Ceux qui ne se sont décidés qu'à la dernière minute à voter dans le sens de leur chef auraient été portés à montrer beaucoup de compassion à l'endroit de leurs collègues. Et une condamnation, à une faible majorité, aurait constitué un geste plus qu'équivoque.

En réalité, on aura compris que le parti était déjà suffisamment déchiré et torturé pour qu'on n'ajoute pas aux causes de ses maux. Le parti, en conseil général, s'était prononcé à peine une dizaine de jours plus tôt en faveur d'une politique plus nationaliste. Mais des journalistes présents à ce conseil général avaient noté qu'on l'avait fait un peu distraitemment et sans beaucoup d'enthousiasme. Il ne s'était pas dégagé une grande ferveur en faveur des thèses anti-Trudeau. S'il y avait eu consensus, celui-ci était apparu en somme plutôt fragile.

Le Parti québécois, de toute façon, aura joué un vilain tour aux

libéraux en les obligeant à donner suite rapidement à leur nouvelle orientation. La tactique aura permis de constater qu'on était loin d'être tous sur la même longueur d'ondes au sein du Parti libéral à propos de la question constitutionnelle. Il aurait été préférable que le débat se fit sérieusement au conseil plutôt qu'à l'occasion de la motion Lévesque.

Non, pour toutes ces raisons, on ne pouvait s'attendre à ce que M. Ryan demande à son caucus d'expulser les neuf dissidents et encore moins à ce que celui-ci le fasse. Mais il le mal est fait, que le Parti libéral est ébranlé de sa base à son leadership, et qu'il faudra probablement bien du temps pour ramener le calme dans l'esprit de toutes ces gens. Les libéraux provinciaux reflètent plus ou moins, en quelque sorte, les tirailllements qu'éprouve la société québécoise dans son ensemble.

VINCENT PRINCE

Un autre son de cloche à la Place des Arts

Lors de la conférence de presse qu'il donnait la semaine dernière, le président de la Régie de la Place des Arts déclarait: «Il y a matière à dialogue et nous entendons le poursuivre...» On ne peut que se féliciter de le voir amorcé. Il faut donc que monsieur le président considère très heureuse la récente attaque, contre la Régie par l'association des impresarios et producteurs, qui a permis cette amorce.

La comme ailleurs, il y a un problème de communication, il faut l'admettre. Car il est fort possible que si la Régie avait publié plus tôt, disons en même temps que l'annonce de sa taxe de \$0.75 sur les billets, ses chiffres et les arguments qui les soutiennent, le ton du dialogue en aurait profité. Dans notre démocratie, il faut souvent provoquer les situa-

tions pour en éclairer d'autres, surtout dans le domaine de l'administration publique.

La Régie défend donc ses politiques avec des chiffres différents de ceux des producteurs.

Selon ses chiffres, il est faux de prétendre qu'il en coûte plus cher de louer une salle de 2000 places à Montréal qu'ailleurs; ce qui contredit les accusations des producteurs. Qui dit vrai? Il est manifeste que l'un ou l'autre se trompe; et que l'un et l'autre auraient intérêt à connaître le véritable portrait d'ensemble de la question. Pour avoir un dialogue raisonnable, il est certain qu'il faut partir des mêmes données. C'est la seule façon de comparer les comparables.

Si la Régie peut prouver la qualité de son administration, serait-ce à la suite d'attaques stimulan-

tes, il faut reconnaître son droit de taxer davantage l'utilisateur des salles avant d'imposer un déficit à tous les contribuables. Même dans une société qui veut tendre vers une quelconque social-démocratie, il est plus juste de taxer les consommateurs d'un produit que l'ensemble de la population. En Union soviétique, les amateurs de vodka ne s'attendent pas à ce que l'Etat finance leurs cuîtes.

Le public québécois a l'habitude de payer les choses à leur valeur. Mais il a également besoin de connaître la vérité sur ces choses. Il n'en veut ni à la Place des Arts ni aux producteurs: il veut, pour être sûr de ne rien manquer, simplement l'heure juste.

JEAN-GUY DUBUC

Tchad: Kadhafi tente encore d'imposer sa solution

Le Tchad et le Soudan sont en train de devenir un nouveau point chaud en Afrique, grâce aux bons offices de la Libye et de son «guide» vigilant, le colonel Mouammar Kadhafi.

En 1979, le colonel Kadhafi faisait tout ce qui est militairement nécessaire pour qu'une créature de son choix s'empare du pouvoir au Tchad. Mais à l'usage, cette créature — soit l'actuel président Oueddei Goukouni — s'est révélée hostile à l'objectif libyen, à savoir: l'intégration du Tchad à la Libye. En conséquence, le colonel Kadhafi tente de lui substituer un remplaçant qui soit, celui-là, en accord avec l'objectif.

Le remplaçant est le ministre Ahmet Acyl des Affaires étrangères du Tchad, et c'est le bras droit du colonel Kadhafi qui, admirablement bien secondé par une colonne de combattants, est

venu mardi l'investir en quelque sorte dans ses nouvelles fonctions. Apparemment, tout s'est passé en douceur. L'armée tchadienne s'est inclinée devant le ministre Acyl et ses supporters libyens et le président Goukouni crut devoir disparaître momentanément de la circulation. On dirait un livret d'opérette.

Paris et Washington grognent. L'affairisme de l'omniprésent colonel devient décidément préoccupant. Il crée des problèmes, non seulement au Tchad, mais également au Soudan où des populations terrifiées par les événements viennent chercher refuge. Ces débordements de réfugiés provoquent au Soudan des pénuries qui engendrent des manifestations et des désordres de toutes sortes. Les autorités ne savent plus où donner de la tête. Elles frémissent à la pensée qu'il

pourrait leur arriver ce qui est arrivé en Egypte. Aussi, déclenchent-elles des purges qui ne contribuent pas peu à les discréditer. Le président soudanais est convaincu que l'agitation croissante est orchestrée par des agents libyens.

La France se sent singulièrement impliquée, du fait que le Tchad est un de ses anciens protectorats et qu'apparemment la paix ne pourra réellement être rétablie dans ce petit pays tant qu'on n'aura pas réussi à mettre un frein à l'activisme libyen. À Paris et surtout à Washington, la question commence donc à se poser de savoir si le moment n'est pas venu de procéder précisément à cela, attendu qu'il ne semble pas y avoir d'autres solutions.

JEAN PELLERIN



Droits réservés

Pourquoi une Association des juristes catholiques du Québec?

Afin de contribuer à un authentique renouvellement chrétien de la société contemporaine, plus particulièrement dans les milieux juridiques et para-juridiques, et afin de constituer un instrument efficace d'union, de réflexion et d'action, l'Association des juristes catholiques du Québec a été constituée en corporation par lettres patentes en date du 8 juin 1981. Elle a pour but le regroupement d'universitaires, magistrats, avocats, notaires, huissiers, greffiers et en général, toute personne ayant acquis une formation juridique, ainsi que d'étudiants en droit, en sciences politiques et sciences économiques, afin de permettre une meilleure information et une réflexion sur la vie de l'Eglise et les problèmes de société spécialement du point de vue juridique dans un esprit conforme aux principes qui suivent:

1. attachement indéfectible à l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique;
2. ouverture aux problèmes et aux inquiétudes du monde contemporain dans la fidélité à l'Evangile, à la lumière de l'enseignement du magistère suprême de l'Eglise;
3. reconnaissance et respect du droit naturel et chrétien;
4. défense et protection de la vie humaine, de la conception à la mort;
5. affirmation de la dignité de l'homme, de ses devoirs et de ses droits;

6. diffusion de la doctrine et mise en oeuvre de l'enseignement social de l'Eglise;
7. opposition à tout ce qui est contraire à ces principes par tous les moyens appropriés.

L'Association des juristes catholiques doit devenir un instrument efficace d'union, de réflexion et surtout d'action en apportant sa contribution à un authentique renouvellement chrétien de la société contemporaine et en faisant entendre la voix des juristes catholiques dans les grands débats nationaux où depuis trop longtemps elle est complètement absente.

Il est indispensable de rappeler les principes élémentaires qui, par suite des malheurs de notre temps, ont rendu leur rappel indispensable. Ces principes constituent pour tous les juristes catholiques une règle d'or qu'ils ne sauraient transgresser. Il faut reconnaître avec regret combien sont clairsemés les rangs de ceux qui combattent sous l'étendard de l'Eglise pour la vérité et pour la justice.

Nous ne pouvons rester indifférents face au nombre croissant de ceux qui, par dépit, par faiblesse ou par lâcheté, ont déserté pour le camp adverse tout en prétendant continuer à jouer les porte-bannières de processions et recevoir le Bon Dieu sans confession ni absolue. Il s'agit là d'une mission extrêmement délicate à

une époque où l'on se trouve situé en pleine crise du droit et en pleine crise de l'Eglise.

Ce terme de juriste catholique doit nous rappeler que nous sommes d'abord catholiques et ensuite juristes. Juristes par notre qualification, catholiques par notre qualité. Personne ne peut nous enlever ni l'un ni l'autre de ces titres.

En cette qualité de juristes catholiques nous ne pouvons nous satisfaire de la vision que l'on donne présentement du droit.

Pour nous, le droit n'a pas seulement une fin d'ordre social. Il doit être au service de la charité, et la loi doit aider les hommes à pallier les inévitables infirmités issues de la faute originelle. (...)

Cette idée de créer une association des juristes catholiques québécois m'est venue après des rencontres avec le Bâtonnier Petit de Paris, et surtout le Professeur Joël Benoît D'Onorio, président de la Confédération des juristes catholiques de France, qui est venu au Canada au mois de juin 1980 et avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir et d'échanger une correspondance sur le sujet.

Il existe déjà des associations semblables en Italie, en Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Indes, en Irlande et aux Philippines. (...)

Emile COLAS, c.r., LL.D.
Montréal

EN VRAC

À la défense de François-Albert Angers

Réponse à M. François Séguin sur son article intitulé: «Nationalisme ou racisme?», LA PRESSE, mercredi 21 octobre 1981.

Cher Monsieur Séguin, Vos propos à l'endroit de M. François-Albert Angers et de madame Andrée Ferretti tiennent soit de l'ignorance, soit de la calomnie ce qui est encore pire. Vous n'avez rien compris au débat séculaire qui occupe indépendantistes et fédéralistes. Vous préférez y aller d'une incantation bavuse et du fiel d'un fier-à-bras verbal sur des gens qui ont eu le mérite d'exposer sur la place publique l'infâme sort qui fut souvent fait aux francophones canadiens.

Pas besoin de retourner à l'élémentaire pour réapprendre que toutes les provinces anglophones ont enlevé aux francophones leurs écoles françaises et qu'on attend toujours à Penetanguishene, ou que les provinces anglophones ont refusé au gouvernement québécois la réciprocité en matière de reconnaissance de la langue d'enseignement. Toutes vos jérémiades sur de prétendues contraintes envers la population judéo-anglo-saxonne et les groupes ethniques du Québec de la part du gouvernement québécois, quand on sait qu'aucune autre minorité au monde n'est si bien organisée qu'au Québec, tiennent soit de la démagogie, soit de l'irresponsabilité.

Cher monsieur, lorsqu'un peuple est spolié par un autre, ce qui au Canada tient de l'infériorité numérique à 9 contre 1, il est forcé de se faire entendre et on doit remercier ceux qui ont le courage d'exposer publiquement leurs opinions. Au lieu de calomnier et salir par un verbe tonitruant empruntant à tous les péchés d'Israël et à l'épithète peu flatteuse de racisme, allez donc exposer vos opinions devant la caméra et allez donc vous regarder dans le miroir, pas tellement pour voir si vous n'auriez pas une calvitie naissante, mais bien plutôt pour voir si le raciste ce ne serait pas vous.

Guy BLANCHARD, m.d.
Montréal

Ottawa ne fait rien pour «libérer» le Viet Nam

Dans une lettre publiée dans LA PRESSE du 2 octobre dernier, je m'étais élevé contre les déclarations faites au Winnipeg Free Press par M. B.E. Burton, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures du Canada. D'après cette dépêche, M. Burton donnait son appui moral à un groupe d'exilés vietnamiens qui s'entraînent actuellement en vue de renverser par les armes le gouvernement du Viet Nam.

Depuis cette date, j'ai reçu une lettre de monsieur M.G. von Nostitz, le directeur de la Direction de l'Asie du Sud-Est au ministère des Affaires extérieures. Par souci d'honnêteté envers le gouvernement canadien et les lecteurs de LA PRESSE, je crois nécessaire de citer les derniers passages de cette lettre.

M. Nostitz: «Le Canada ressent une vive sympathie à l'égard du peuple vietnamien, victime ces dernières années des calamités qu'on connaît. Le Canada a déclaré ouvertement qu'il considérera la possibilité de fournir de nouveau une aide au Viet Nam dès que ce pays se sera associé aux efforts en vue de trouver un règlement au problème kampuchéen.

«Malgré la politique actuelle du Canada à l'égard du Viet Nam, je puis vous assurer que nous ne fournissons ni documentation, ni appui moral aux groupes de Vietnamiens expatriés au Canada et qui souhaitent «libérer» leur pays. Dans l'article paru le 16 septembre, les propos de M. B.E. Burton, agent de la Direction chargé de l'Indochine, ont été mal rapportés. En réalité, M. Burton avait simplement déclaré à l'auteur de l'article que le ministère des Affaires extérieures n'était pas au courant de l'existence du groupe vietnamien en cause.»

Je tiens donc à remercier M. Nostitz pour ces clarifications, tout en incitant le gouvernement du Canada à revoir sa politique d'aide à l'égard du Viet Nam en prenant d'abord en considération les besoins de la population de ce pays.

Robert ASCAH
Montréal

PRÉRETRAITE À 60 ANS?

Permettez-moi de vous suggérer une façon d'éliminer un peu le chômage. Voici des cas typiques: bon nombre de gens ayant atteint la soixantaine, qui ont travaillé toute leur vie et qui sont souvent malades et stressés par leur travail ne peuvent pas prendre leur retraite parce qu'ils n'ont pas encore 65 ans et n'ont pas 100% d'invalidité (la loi étant ainsi faite). Ces personnes, hommes ou femmes, doivent «s'arracher le cœur» pour aller travailler jusqu'à l'âge de 65 ans. Aussi plusieurs y laissent leur peau.

D'autre part, les jeunes qui ont fait des études se cherchent un emploi avec des résultats négatifs.

Pas d'emploi pour un jeune qui sort de l'école, qui est en parfaite santé et ne demande pas mieux que de travailler. Ces deux situations sont néfastes du point de vue social. La loi de la préretraite à 60 ans ne règle pas tout mais elle aidera sûrement les plus âgés à profiter un peu de la vie après un long labeur et les plus jeunes à se trouver un emploi, ce que la plupart veulent à tout prix. Je souhaite que la loi sur la préretraite soit basée sur l'état de santé et non sur l'âge. Ainsi on arrivera peut-être à une situation plus équitable.

Rita LANDRY
Montréal

Le viol: du cinéma...

Vous sursautez à ce titre? Autant que j'ai sursauté en regardant un passage du film «Un coup de tête» à Radio-Canada. (...)

Le viol à la télé, j'en ai ras le bol: C'est une moquerie que de rendre le viol sympathique par la gueule d'un acteur. Ça m'écoeure de penser que certains de mes proches ou connaissances (père, frère, ami, voisin) ont peut-être regardé ce film comme bien d'autres, distraitemment, avec le même retrait, sans se sentir impliqués, vides et fermés devant un sujet aussi clair et criant. La télévision rend le viol digeste, neutre, sans blâme, et ceci le déracine de la réalité que je vis, ainsi que les autres femmes, et qui nous glace quotidiennement. (...)

Il suffirait de diffuser un re-

portage sur les chiens battus ou les chimpanzés de laboratoire pour que certains spectateurs osent intervenir par respect pour leur chien obèse ou leur chatte dégriffée, mais ils élèvent rarement la voix pour dénoncer le viol qui hante leur mère, amie, fille ou voisine. A déculpabiliser le viol à l'écran on force les femmes à quémander le droit de vivre, vivre sans traumatisme physique ou psychique, sans meurtrissure à vie. J'écris ceci pour que mes yeux, un jour peut-être, sur la rue, regardent autre chose que d'éventuels agresseurs et de redoutables coins noirs, et en espérant que certains spectateurs(trices) ne se contentent pas de dire: «Mais c'est du cinéma, y'a rien là!»

Diane CHARTRAND
Montréal

Une blague de mauvais goût

M. le Président
Société Radio-Canada
Montréal
Monsieur,

La présente est pour dénoncer les remarques qui, pour le moins, semblent démontrer un manque flagrant de jugement de la part de Jean Sarazin qui lançait sur les ondes de CBF, dans le cadre de l'émission Montréal Express du 29 septembre dernier, que «la Constitution, c'est comme certaines filles, c'est fait

pour être violé». Le plus triste est qu'il a trouvé auditoire en la personne de Pierre Chouinard qui a littéralement éclaté de rire!!!

Je crois qu'aucun terme existant n'est assez fort pour qualifier de tels propos. Je me sens en tant que femme, profondément attaquée et humiliée. (...)

Louise BRISSETTE
Montréal
(lettre portant 30 autres signatures)

Piétons, marchez dans la rue!

M. Jean-Marie Beaudet
Commission de Police du Québec
Monsieur,

Le mardi 20 octobre, près de la station Henri-Bourassa, j'ai constaté l'obstruction complète du trottoir est de la rue Basile-Routhier, à 20 pieds du boulevard Bourassa, par une station-wagon que son conducteur avait stationnée perpendiculairement pour s'éviter la peine de porter quelques paquets de vêtements à livrer dans le petit immeuble à la porte duquel il se trouvait.

Apercevant l'impliqué qui scrutait l'horizon devant la porte du restaurant Chez Bardet, à 30 pieds de l'entrée du métro et 30 pieds de la station-wagon, je m'approche et le dialogue suivant s'engage.

Moi: «Monsieur, une automobile bloque le trottoir aux piétons juste derrière le coin...»

L'impliqué, qui reste immobile: «C'est un taxi?»

Moi: «Non. Une station-wagon.»

L'impliqué prend alors, avec une lenteur conforme à son enviable dignité naturelle, la peine de faire les quatre ou cinq pas nécessaires pour apprécier de visu la situation.

Et il déclare: «Oui. Il décharge des marchandises. C'est correct. Bien correct. Les piétons peuvent passer.»

Les piétons passent effectivement mais en faisant le tour du véhicule par le milieu de la rue, et j'entreprends de demander

quelle serait leur situation légale s'ils se faisaient heurter par une automobile pendant qu'ils marchent illégalement en dehors du trottoir. Incidemment, le trottoir du côté opposé était lui aussi inutilisable en raison d'une excavation d'ailleurs génératrice de poussière.

Mais je n'ai pas obtenu de réponse parce que mon interlocuteur avait mis fin à notre intéressante conversation en s'éloignant vers l'ouest.

Peut-être allait-il enfin sévir contre les automobilistes, y compris des policiers en civil ou en uniforme, qui obstruent en quasi-permanence toutes les traverses de piétons de ce secteur-là comme des autres.

Plusieurs personnes, l'air écoeuré, ont assisté à l'incident décrit, mais c'est en vain que j'ai tenté de recruter un volontaire pour témoigner.

Si l'incurie de la police de Montréal est aussi notoire que criminelle en raison de la loi de la jungle qu'elle perpétue, il est plus rare que le phénomène se manifeste aussi grossièrement que dans les circonstances dont la relation précède.

Acceptez mes félicitations pour votre excellent travail. On se demande où les choses en seraient sans vous.

R. SPINHAYER
Montréal

Le conflit à l'école Gadbois pour enfants sourds

L'article paru dans LA PRESSE du 21 octobre au sujet de l'école Gadbois pour enfants sourds est à ce point partiel et partial qu'il nous impose une réplique immédiate.

Outre la citation d'une phrase du président de l'Alliance, prononcée au cours de cette conférence de presse et faisant état de l'état de nos locaux, l'article se limite à donner la réplique aux divers intervenants sans même exposer la problématique qui a soutenu la conférence de presse, convoquée par l'Alliance pour les enseignants concernés.

Permettez-nous d'abord de nous étonner du titre qui coiffait cet article en page A2 de votre journal: «La seule école pour enfants sourds de la région métropolitaine paralysée par un débrayage».

Or, cette école a été fermée par la CECM pendant 32 jours ouvrables depuis le début de l'année par décision administrative de la CECM. La rentrée, c'était le 2 septembre pour tous les élèves de Montréal. Si les enseignants étaient absents ce mardi 20 octobre, c'est pour les mêmes motifs que ceux que la CECM a invoqués pour ne pas ouvrir les portes de l'école pendant un mois et demi.

Que LA PRESSE choisisse de prendre position pour une des parties à ce litige et qu'elle se permette de juger de la condition des locaux et du matériel pédagogique, c'est son choix. Mais le public serait en droit de retrouver la signature du journaliste qui fait cette évaluation. Or ce n'était pas le cas.

Rejoint au téléphone la journée même par un conseiller technique de l'Alliance, le journaliste François Forest (qui a effectivement écrit cet article) et son supérieur Claude Gravel ont affirmé qu'il s'agissait d'une erreur technique lors du montage ou on a omis de transcrire la signature du journaliste.

On ne leur en tiendra pas rigueur, mais force nous est de constater que ce même journaliste aurait peut-être modifié ses jugements s'il avait eu connaissance des explications que nous avons fournies à la fin de la conférence de presse sur les caractéristiques particulières que présente une école aussi spécialisée que la nôtre. L'ordre «parfait» d'un local n'est pas une condition suffisante pour y dispenser un enseignement efficace à des enfants totalement sourds.

Ces mises au point étant faites, permettez-nous de répliquer

aux prétentions de la directrice et du président du comité de parents qu'on cite dans votre journal.

Quand la directrice affirme aux journalistes et aux inspecteurs du service de prévention des incendies qu'un système d'avertisseur sonore est suffisant parce qu'il y a en permanence 50 adultes non sourds dans l'école, elle oublie de préciser qu'aucun système d'avertisseur, même sonore, n'était en opération pendant toute la journée de lundi même si cette condition avait été fixée par le capitaine Laionde des pompiers pour autoriser l'entrée des enfants lundi matin. Elle oublie aussi de préciser qu'aux heures de diner, la majeure partie des surveillants sont aussi sourds que les élèves dont ils ont la garde. Les enseignants, pour leur part, n'ont pas encore oublié qu'ils ont été victimes d'un incendie il y a moins d'un an dans l'ancienne institution des sourds où était aménagée l'école. Ils n'ont pas oublié non plus qu'un groupe complet n'a évacué l'établissement qu'à l'heure prévue de la récréation alors que tout le monde était dans la rue et que les pompiers s'affairaient à éteindre le feu. Ce groupe n'avait pas été alerté mais personne n'a été blessé ou asphyxié, alors la vie continue et on n'hésite pas à prendre les mêmes risques. Les enseignants, eux, en ont assez de jouer avec le feu! Leurs bureaux ne sont pas aussi près des issues d'évacuation que le bureau de la directrice.

Enfin, lorsque le président du comité de parents prétend que les enfants ne peuvent utiliser leur nouvelle école à cause des enseignants, il charrie aussi grossièrement que lorsqu'il affirme «avoir un mandat de ses membres pour poursuivre en recours collectif ou autrement».

Le seul mandat que monsieur Viens ait eu depuis le 6 et jusqu'au 20 octobre, c'est de s'opposer à l'ouverture de l'école jusqu'à ce qu'il y ait des conditions satisfaisantes.

C'est précisément ce que les enseignants ont décidé de soutenir lorsqu'ils se sont réunis vendredi pour réagir à la décision unilatérale de la CECM. Ils ont donc simplement avisé les parents que les conditions minimales d'ouverture fixées par leur comité d'école n'étaient pas satisfaisantes et que la décision de la CECM d'ouvrir quand même devrait les inciter à garder leurs enfants à la maison.

Nous avons dû acheminer à tous les médias d'information un communiqué rétablissant ces faits et bien d'autres. Vous en trouverez copie accompagnant la présente et nous osons espérer que votre journal accordera la même position à ces informations qu'aux précédentes, même si notre présence silencieuse et assidue en classe est moins spectaculaire que notre unique journée d'absence.

Les 28 enseignants de l'école Gadbois, membres de l'Alliance des professeurs de Montréal
par: Laurette Ladouceur, Gilles Martel, Gérard Bernatchez et Ginette Ménard

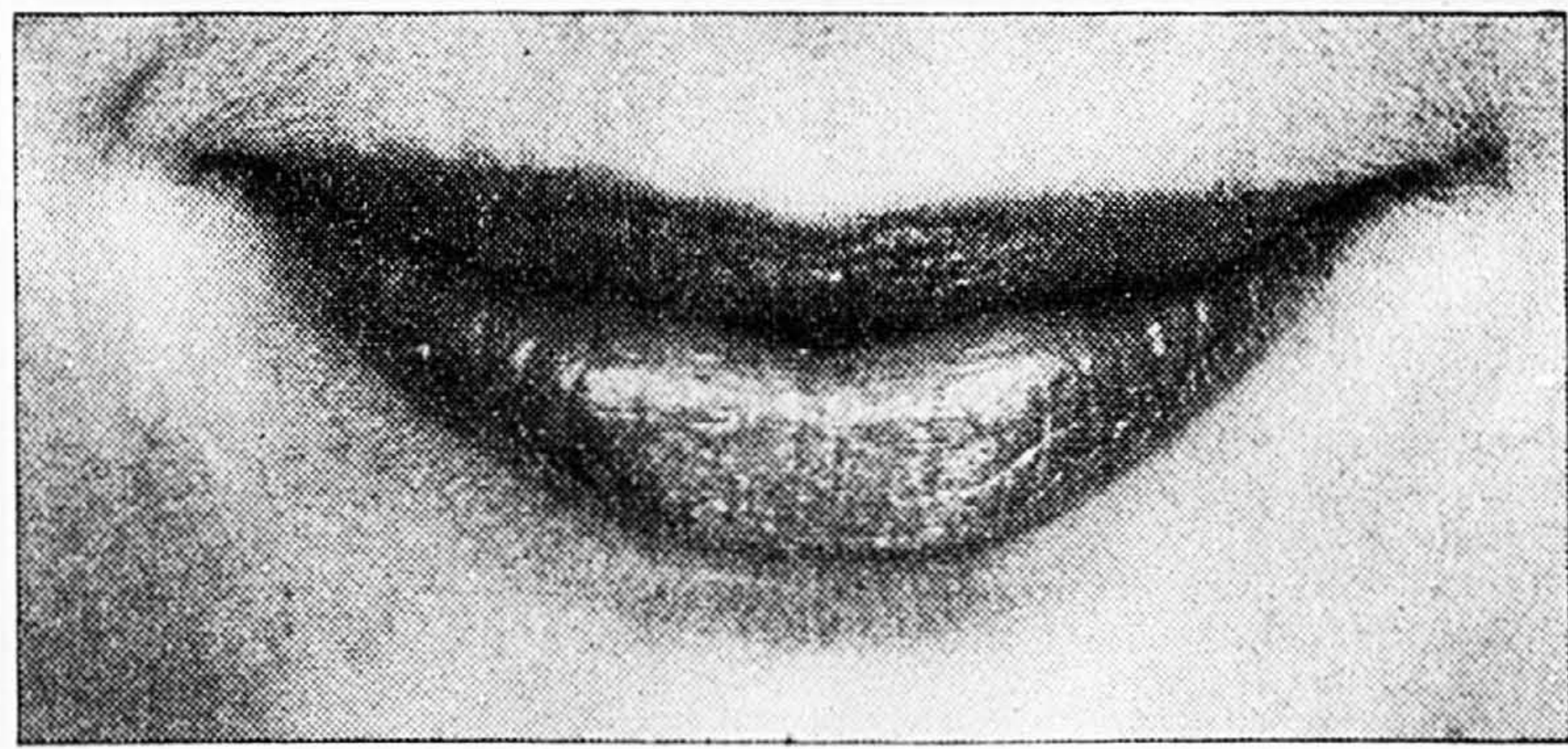
N.D.L.R. — Ce que les professeurs de l'école Gadbois qualifient d'article «partiel et partial», en réalité, un reportage complet et honnête. Le journaliste ne s'est pas contenté de recopier les paroles du président de l'Alliance des professeurs: il a rencontré toutes les parties impliquées dans ce litige, leur a aussi donné la parole, et s'est même rendu visiter l'école. Bref, il a fait son métier. Résultat: tout le monde, sauf les professeurs, affirmait que les locaux, sans être parfaits, pouvaient accueillir les élèves. D'ailleurs, le mercredi 21 octobre, soit moins de 24 heures plus tard, les professeurs retournaient au travail. La situation n'était donc pas aussi grave que le prétendait l'Alliance.

Dans toute cette affaire, LA PRESSE n'a pas été dupe d'une querelle entre les enseignants et la commission scolaire. L'école avait été fermée 32 jours à la suite de retards dans les travaux de construction. Lorsque la commission scolaire a jugé que l'école pouvait être ouverte, les professeurs ont tenu à marquer le coup.

Si les professeurs de l'école Gadbois sont membres d'un syndicat, les journalistes de LA PRESSE le sont également. Nous nous permettons de citer le début de l'article 7.04 de la convention collective qui lie les membres du Syndicat des travailleurs de l'information de LA PRESSE (CSN) à LA PRESSE Ltée: «L'information doit être conforme aux faits et de nature à ne pas tromper le public. Elle doit être exacte et complète, c'est-à-dire que non seulement elle doit être conforme aux faits, mais encore elle doit comprendre autant que possible tous les éléments essentiels de ces faits.»

SOURIEZ!

C'EST COMME UN DÉPÔT À TERME.
C'EST MIEUX QU'UN COMPTE D'ÉPARGNE.
ET C'EST NOUVEAU!



C'EST NOTRE
COMPTE DE PLACEMENT À TERME!

17 ³/₄ %
PAR AN

- Calculés sur votre solde mensuel minimum, les intérêts vous sont versés chaque mois.
- Vous pouvez, quand vous le voulez, faire des dépôts et des retraits sans frais.
- Au lieu d'un livret, nous vous remettons un relevé.
- Pour des intérêts en plus et des soucis en moins, ouvrez aujourd'hui votre Compte de placement à terme à n'importe quelle de nos succursales. Un solde minimum de 5 000 \$ est nécessaire.

Trust
National

Trust National. Nous veillons sur vos intérêts.

Bureau principal: 1350 ouest, rue Sherbrooke, 281-1570
Centre d'Achats Rockland, 739-4758

1011 ouest, rue Ste-Cathérine, 281-1995 • Mail Cavendish, 482-3430

* En vigueur le 1^{er} novembre. Le taux d'intérêt est fixé le 1^{er} du mois, d'après le taux de nos dépôts à terme de 30 jours.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti.

ABONNEMENTS 285-6911
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)

RÉDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

ANNONCES CLASSÉES
Commandes 285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h

Pour changer 285-7205
du lundi au vendredi 9h à 16h30

GRANDES ANNONCES
Détailants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

SI TRUDEAU EST INTRANSIGEANT LUNDI

Clark songe à passer outre à l'entente sur le débat de deux jours aux Communes

■ OTTAWA — Si le premier ministre Trudeau fait preuve d'intransigeance et sabote les chances d'un compromis avec les provinces lors de la conférence constitutionnelle de lundi, le Parti progressiste-conservateur se verra forcé de reconsidérer l'entente liant les parties à deux jours de débats aux Communes sur ce sujet avant l'adoption finale de la résolution.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce qu'a déclaré à LA PRESSE le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark.

«Si le premier ministre pose des gestes qui peuvent miner la possibilité d'une entente nous devons en tenir compte dans notre stratégie», a expliqué M. Clark, en ajoutant qu'il attendra les résultats de

la conférence pour se prononcer de façon définitive.

Après le jugement de la Cour suprême, M. Clark avait déclaré qu'il respecterait les termes de l'entente si le projet de résolution demeurait inchangé, mais LA PRESSE a appris que les conservateurs ont modifié leur attitude à ce sujet au cours des derniers jours. Le comité sur la constitution du parti a même consacré toute une réunion à débattre cette question il y a une dizaine de jours, et M. Clark a lancé un premier avertissement au gouvernement au cours d'une entrevue accordée à une station de télévision de Calgary la semaine dernière.

Dans cette entrevue, dont la transcription a été distribuée cette semaine à Ottawa, le chef conservateur fait la mise au point suivante: «Je pense que les cir-

constances ont changé. Nous avons conclu une entente qui ne prenait pas en considération ce que pourrait être le jugement de la Cour suprême. Notre accord ne cherchait pas à évaluer la nature du jugement, mais nous discutons alors d'une proposition dont le gouvernement disait qu'elle était constitutionnelle; la cour a dit qu'elle n'était pas constitutionnelle. Si le premier ministre continue à agir d'une façon qui défie le jugement de la cour, il nous faudra considérer si nous sommes toujours... si l'esprit de l'entente a été modifiée par le premier ministre.»

Autour du chef conservateur, les avis sont partagés sur la possibilité pour le parti de ne pas respecter l'entente en question. Des membres du parti ont indiqué à LA PRESSE qu'ils ne voyaient pas comment le PC pourrait se

retirer d'une décision, d'un ordre de la Chambre des communes limitant les débats à deux jours, auxquels ils étaient eux-mêmes parties il y a quelques mois. D'autres députés ont indiqué un avis contraire: «Si les huit provinces dissidentes priaient le parti de violer une convention de la Chambre des communes pour forcer le gouvernement à respecter les conventions constitutionnelles qui sont encore plus importantes, est-ce que nous ne serions pas obligés d'agir?», a déclaré un collègue de M. Clark.

La plupart des personnes interrogées ont été dans l'incapacité de donner des précisions sur les stratégies possibles pour sortir le PC de cet accord, mais à la lueur des informations obtenues, il est bien évident que toutes les hypothèses seront envisagées pour le faire, si le besoin s'en fait sentir.



Joe Clark

photothèque LA PRESSE

DUCLOS INTERPELLE TRUDEAU

«Pourquoi refuser aujourd'hui ce que vous acceptiez en 1978?»

de notre bureau d'Ottawa

■ OTTAWA — C'est en vain que le député de Montmorency aux Communes d'Ottawa, M. Louis Duclos, a prié hier le chef libéral de faire un compromis dans le dossier constitutionnel et d'accepter une formule d'adhésion volontaire des provinces à la Charte des droits.

GILBERT LAVOIE

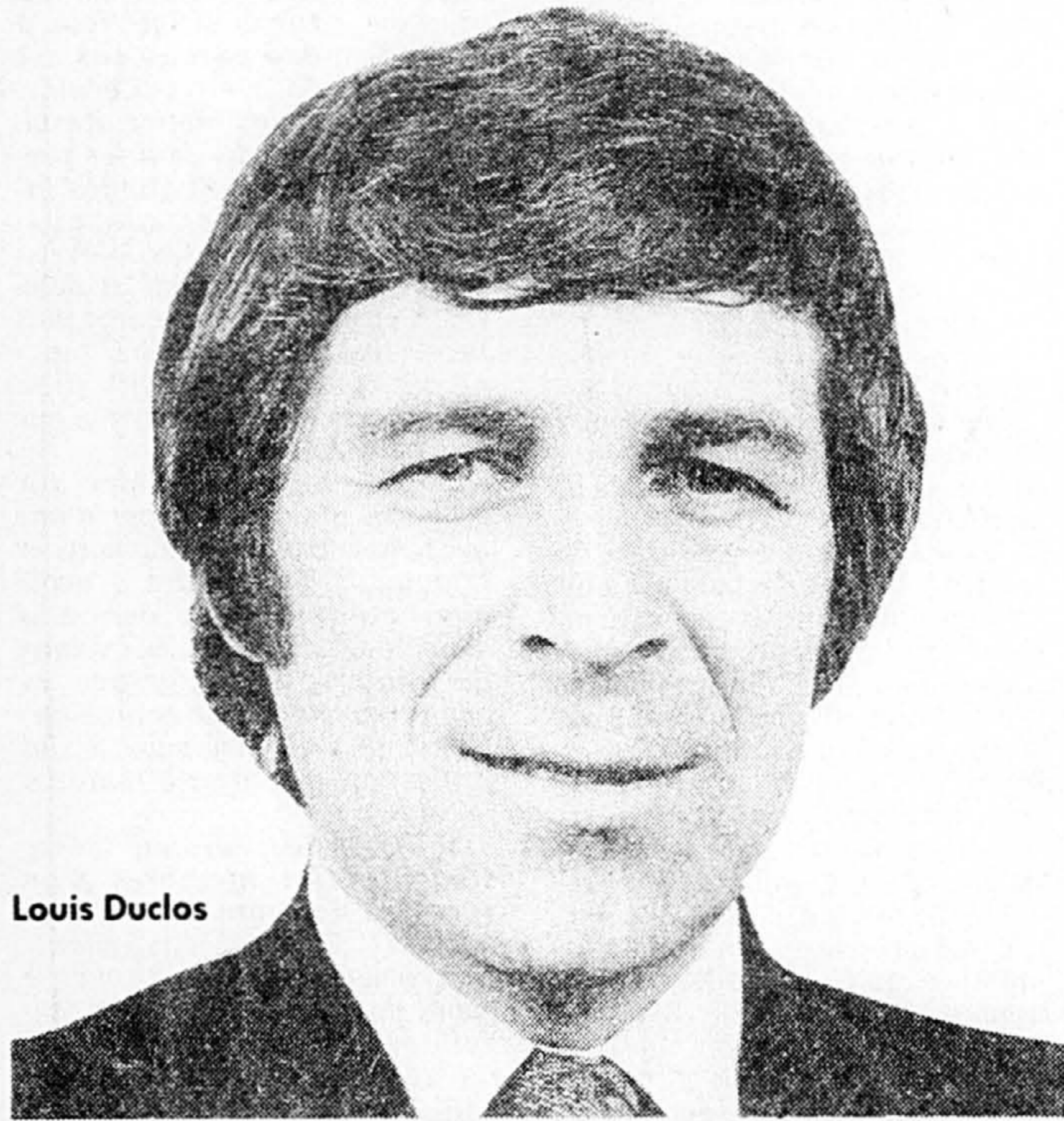
Intervenant à la Chambre pendant la période de questions, le député a rappelé au premier ministre que le projet de loi C-60 sur la réforme constitutionnelle, pré-

senté par M. Trudeau à l'été de 1978, prévoyait que les dispositions de la charte affectant les compétences législatives des provinces, n'entreraient en vigueur qu'après l'adoption de la charte par les législatures provinciales. Il a demandé à M. Trudeau s'il serait disposé à réviser sa position, et à offrir un tel compromis lors de la conférence des premiers ministres, lundi. «Sinon, a-t-il ajouté, le premier ministre pour-

rait-il me dire pourquoi ce qu'il estimait acceptable il y a trois ans, ne l'est plus aujourd'hui?»

En guise de réponse, le premier ministre Trudeau a déclaré qu'il n'est pas possible de comparer la position fédérale de 1978 avec celle d'aujourd'hui, parce que, a-t-il dit, en 1978 il s'agissait d'un geste unilatéral du fédéral, alors qu'aujourd'hui la charte des droits est le résultat de discus-

sions avec les provinces et les partis d'opposition. «C'est une erreur de comparer les deux, quand dans un cas nous parlons d'un projet qui était proprement unilatéral, et auquel nous demandions aux autres d'adhérer librement, et ce projet-ci qui est le résultat de mois de discussions entre les provinces et le fédéral et les membres des partis d'opposition et le gouvernement.»



Louis Duclos

photothèque LA PRESSE

La campagne publicitaire du fédéral est deux fois plus importante qu'au référendum

■ QUÉBEC — La campagne publicitaire du gouvernement fédéral au Québec relativement à son projet de rapatriement de la constitution est pres-

LOUIS FALARDEAU
(de notre bureau de Québec)

que deux fois plus importante que celle menée dans les semaines précédant le référendum. Elle est aussi très efficace.

C'est ce qui ressort d'études commandées par le ministère québécois des Affaires intergouvernementales et dont LA PRESSE a obtenu copie.

La comparaison entre les deux campagnes porte sur les deux week-ends précédant le référendum (les 10 et 17 mai 80) d'une part, et ceux des 10 et 17 octobre derniers.

En 80, on calcule que 66 p. 100

de l'auditoire visé (les francophones de plus de 18 ans) avait été atteint par les messages au cours du dernier week-end, chacun les voyant en moyenne 6,1 fois. Les données pour le week-end précédent sont respectivement de 64 p. 100 et 4,7 fois.

Cette année, la campagne a atteint 70 p. 100 des Québécois visés au cours du week-end du 10, chacun étant touché en moyenne 6,7 fois. Son intensité a presque été doublée au cours du week-end du 17, 76 p. 100 des cibles étant touchées, et chacune 10,8 fois.

De plus, un sondage réalisé chez les francophones démontre que le fédéral fait mouche avec ses messages mettant en vedette certaines dispositions de son projet de Charte des droits. C'est en effet dans une proportion de 67 p. 100 qu'ils disent trouver

«assez» ou «très» intéressante la campagne fédérale.

Même s'il est prêt à investir un million de \$ et plus pour donner la réplique, le gouvernement québécois n'arrivera jamais à égaler la performance fédérale. Le responsable québécois, Jean-François Cloutier, estime que sa campagne n'aura jamais plus que le quart de l'impact de celle d'Ottawa.

Cela s'explique par le fait qu'il n'y a à peu près plus une minute d'antenne à acheter en raison de la proximité de la période des Fêtes et que le gouvernement doit se contenter de peu de temps et à des heures de moins grande écoute.

Le fédéral n'a pas fait face au même problème puisqu'il peut utiliser du temps déjà retenu pour ses messages institutionnels pour diffuser sa publicité constitutionnelle.

LE PQ SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

Chrétien aimerait parler des dessous de la fête nationale

■ OTTAWA (PC) — S'ils tentaient une percée sur la scène fédérale, les éventuels candidats péquistes auraient à rendre des comptes sur la gestion faite par le gouvernement du Québec.

C'est du moins ce qu'a soutenu avec une ironie mordante, hier, le ministre fédéral de la Justice M. Jean Chrétien, commentant les résultats du sondage effectué par le Parti québécois voulant que, opposés aux libéraux fédéraux, les candidats péquistes récoltent une majorité de voix chez l'électorat francophone.

«On aimerait ça qu'ils nous parlent des problèmes d'organisation de la Saint-Jean-Baptiste, de l'augmentation des licences et des taux d'électricité», a lancé péremptoirement le ministre, pour qui l'enquête demeure «un sondage péquiste qui adonne bien avec leur argumentation ces temps-ci.»

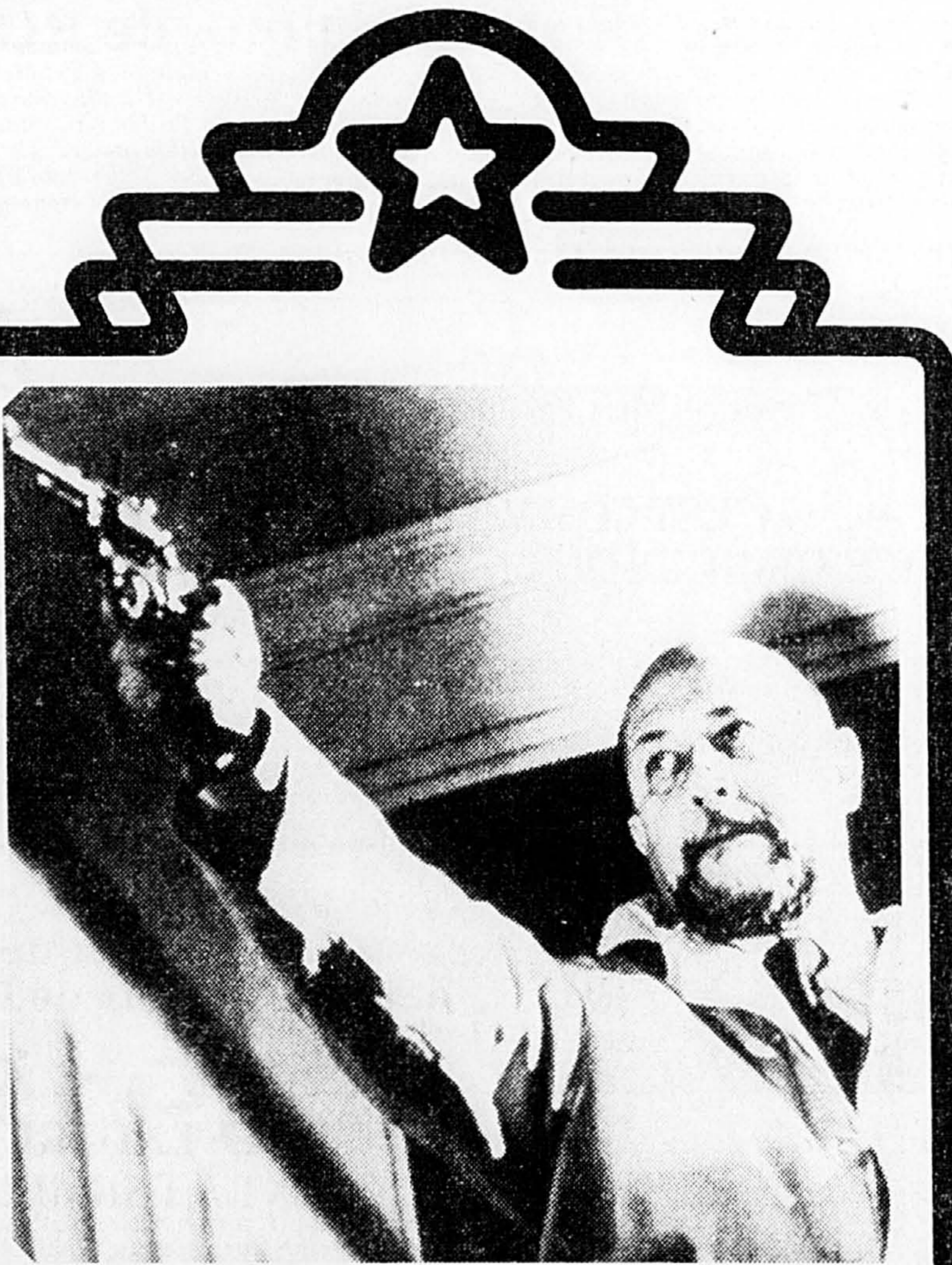
«Les élections sont dans trois ans, qu'ils en mettent des candidats on verra bien le résultat», a ajouté M. Chrétien.

Selon le sondage effectué auprès de 1.200 personnes réparties dans toutes les régions du Québec,

le PQ verrait ses candidats récolter 35 pour cent des suffrages au Québec lors d'une élection où il déciderait de s'opposer aux libéraux fédéraux qui chuteraient de leur côté à 22 pour cent. De leur côté les conservateurs verraient leur appui passer de 22 à 8 pour cent.

Seul député conservateur du Québec, M. Roch LaSalle a affirmé de son côté que ce sondage démontre avant tout «la glissade constante qu'enregistrent les libéraux au Québec». «Cela ne reste qu'un sondage, il faudra attendre pour voir», affirme-t-il toutefois devant les risques encourus par sa propre formation politique lors d'une éventuelle percée péquiste aux Communes.

Hier en Chambre, les nombreux différends entre le gouvernement québécois et Ottawa n'ont pas manqué d'être mis à jour de nouveau. Ainsi, le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin devait accuser le gouvernement du Québec d'avoir «fait avorter» le projet de fusion Québecair-Nordair en injectant \$15 millions dans le transporteur québécois.



HALLOWEEN CE SOIR À 21H

Une série de meurtres irrationnels! Donald Pleasence joue le rôle d'un psychiatre à la recherche d'un individu insensé.

CFCF
12
cable 11

le 12
en première

Le greffe des Sessions de la paix ne délivrera plus de mandats de perquisition à la police de la CUM

Les services judiciaires du greffe de la Cour des sessions de la paix refuseront toute demande de mandat de perquisition provenant du service de police de la CUM jusqu'à nouvel ordre.

MARTHA GAGNON

C'est ce que LA PRESSE a appris de source sûre, hier après-midi. La directive écrite, qui a été remise au personnel du greffe, se lit comme suit: «Les services judiciaires n'ouvriront plus de dossiers de mandats de perquisition demandés par les policiers de la CUM, mais les référeront au greffe de la Cour municipale».

Cette directive, qui revêt un caractère inhabituel et qui risque de faire beaucoup de bruit, a été émise dans les quelques heures qui ont suivi les déclarations virulentes du juge en chef de la Cour des sessions de la paix, Yves Mayrand, lors d'une conférence de presse qu'il donnait mercredi

en réponse aux accusations du policier Pierre Tétreault, de la CUM, qui affirmait qu'il y avait du «coulage» à la Cour des sessions de la paix.

Le sergent-détective avait fait ce commentaire alors qu'il témoignait dans une cause en Cour municipale concernant une requête de la compagnie d'assurances Commercial Union pour récupérer le présumé butin du vol de la Brink's. Questionné par l'un des avocats sur la raison qui avait amené la police de la CUM à réclamer dans cette affaire un mandat de perquisition à la Cour municipale plutôt qu'à la Cour des sessions de la paix, le policier Pierre Tétreault déclarait qu'il soupçonnait le personnel des Sessions de fournir des renseignements au milieu criminel.

Ces propos, qui étaient rapportés le lendemain dans un article de LA PRESSE, devaient faire bondir le juge Yves Mayrand qui s'empresait de déclarer qu'il

était prêt à faire une enquête, mais qu'il n'avait absolument aucune raison de croire que les commentaires du policier s'appuyaient sur des faits véritables. Lors de cette conférence de presse, le juge Mayrand allait même jusqu'à aborder la délicate question de la disparition de quel-

que \$20,000 survenue au cours de l'enquête sur le vol de la Brink's commis en 1976. A la suite d'une perquisition à laquelle participait le policier Tétreault avec plusieurs confrères, une somme de \$289,400 aurait été trouvée, mais il n'en reste plus que \$269,000.

A la Sûreté de la CUM, une en-

quête interne est présentement en cours pour éclaircir ce mystère. Le même sujet avait été abordé cette semaine en Cour municipale de Montréal dans la cause qui concerne la compagnie Commercial Union.

La situation est tendue entre la Cour des sessions et la police de la

CUM. On ignore pour l'instant qui a signé la directive envoyée au personnel du greffe. Le service de police, à qui le juge Mayrand avait demandé des excuses si l'on était incapable de fournir des preuves pour appuyer les déclarations du policier Tétreault, n'a encore fait aucun commentaire.

Possibilité d'une injonction pour sauver le P'tit train du Nord

Le conseil municipal de Mont-Laurier tiendra une assemblée, lundi prochain, afin d'étudier la possibilité de recourir à une injonction forçant Via Rail à surseoir à sa décision d'annuler son service du «P'tit train du Nord» entre Montréal et cette ville des Laurentides.

Le maire Vianney Therrien a déclaré qu'il sollicitera l'appui du gouvernement du Québec dans ce dossier, et ceci même si le minis-

tre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, a déjà déclaré que son gouvernement ne pouvait rien dans cette affaire. L'administration municipale de Mont-Laurier a reçu l'appui du Comité du Petit train du Nord, de même que celui de nombreuses municipalités des Laurentides.

Via Rail a décidé de cesser définitivement son service Montréal-Mont-Laurier à compter du 15 novembre prochain.

FACTORERIE DE PEAU DE MOUTON



créations d'excellente qualité pour HOMMES ET FEMMES confectionnées avec des peaux importées d'Europe

VENTE AU PRIX DE GROS

Ce qui signifie des économies allant

JUSQU'À **50%**

et pas de taxe de vente

Retouches faites sur place, sans frais, et généralement pendant que vous attendez.

Ouvert du lundi au samedi

Garantie écrite d'un an

Manteaux d'agneau, pleine longueur, pour **\$350 à \$475** dames (45")

1625 ouest, rue Chabanel, Bureau 410

(à l'ouest de l'Acadie, 2 rues au nord du Métropolitain)

Tél.: 381-9630

VENTE PERMANENTE MARCHANDISES NEUVES DE FAILLITES — SURPLUS VENTE DE FEU LIQUIDATIONS, ETC.

CONFECTION

60% de rabais sur toute une boutique ex.: robes du soir \$47 pour \$16.50 — jupes \$36 pour \$18 — bas-culottes à partir de 0.50\$

MANNEQUINS GONFLABLES toutes formes de **\$5 à \$10**

DISQUES CASSETTES provenant d'un sinistre des eaux **50% sur tout le stock**

IL FAUDRA LE LAVER

Suite sinistre par le feu, tissus à drap **\$1.90 le mètre**

ORIGINAL FAILLITE GROUPE SÉCURITÉ des coupe-vents hiver neufs \$38 usagés \$19 casques moto police \$32 et aussi insignes, képis...

ÇA SENT BON Un grossiste nous a vendu ses surplus — des litres de parfum — shampooing — rouges à lèvres...

PANTALONS \$8
JUPES \$8
SÈCHE-CHEVEUX \$18

SPÉCIAL ANTIQUITÉ MEUBLES ANCIENS PRIX FERMES

ATTENTION QUANTITÉS LIMITÉES

FOIRE AUX AFFAIRES

5180, rue Papineau Montréal **526-1182** Stationnement gratuit

Ouvert
Lundi: 13h00 à 18h00
Mardi: 9h00 à 18h00
Mercredi: 9h00 à 18h00
Jeudi: 9h00 à 21h00
Vendredi: 9h00 à 21h00
Samedi: 9h00 à 21h00



Meubles Pascal

DU NOUVEAU EN APPAREILS VIDEO

CHEZ **RCA**

NOUVEAU! Téléprojecteur RCA

Modèle PRF100WR

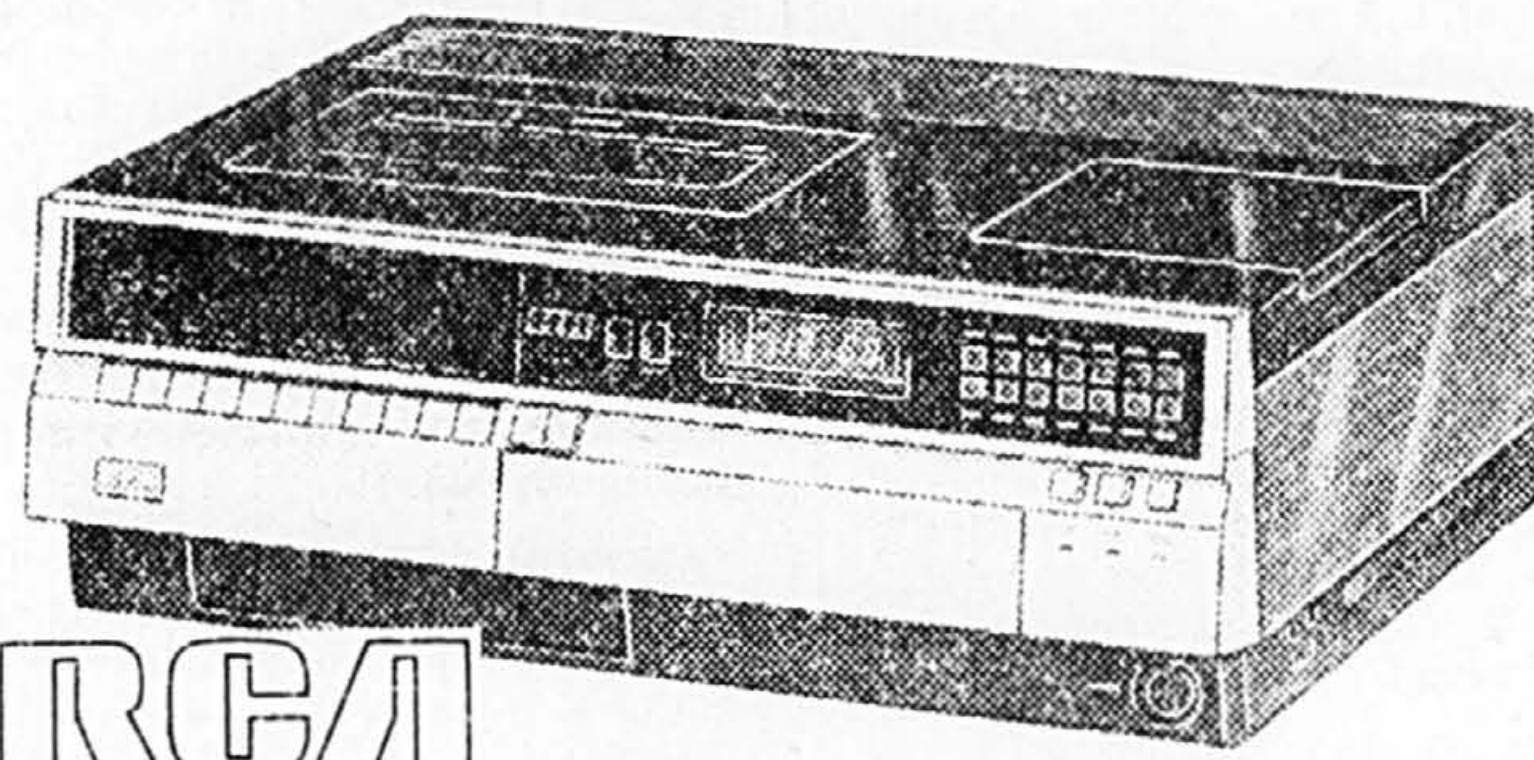
3999⁹⁵

Couleur. Clarté. Définition. Si ce sont là les qualités que vous recherchez d'un téléprojecteur à grand écran, passez voir le nouveau téléprojecteur couleur RCA. Doté d'une image qui n'est pas simplement grande - 50" (127 cm) en diagonale — mais nette et brillante aussi.

- Luminosité d'image incomparable
- Filtre balayant assurant clarté et netteté
- 3 lentilles optiques de précision
- 4 haut-parleurs, système de son 2 canaux
- Entrées externes audio/vidéo
- Syntonisation électronique à bouton-poussoir
- Indicateurs de canaux lumineux
- Réglage de couleur automatique 1-bouton
- Syntonisation automatique précise
- Télécommande à fonctions multiples.



Magnétoscopes à cassette «SelectaVision» de RCA

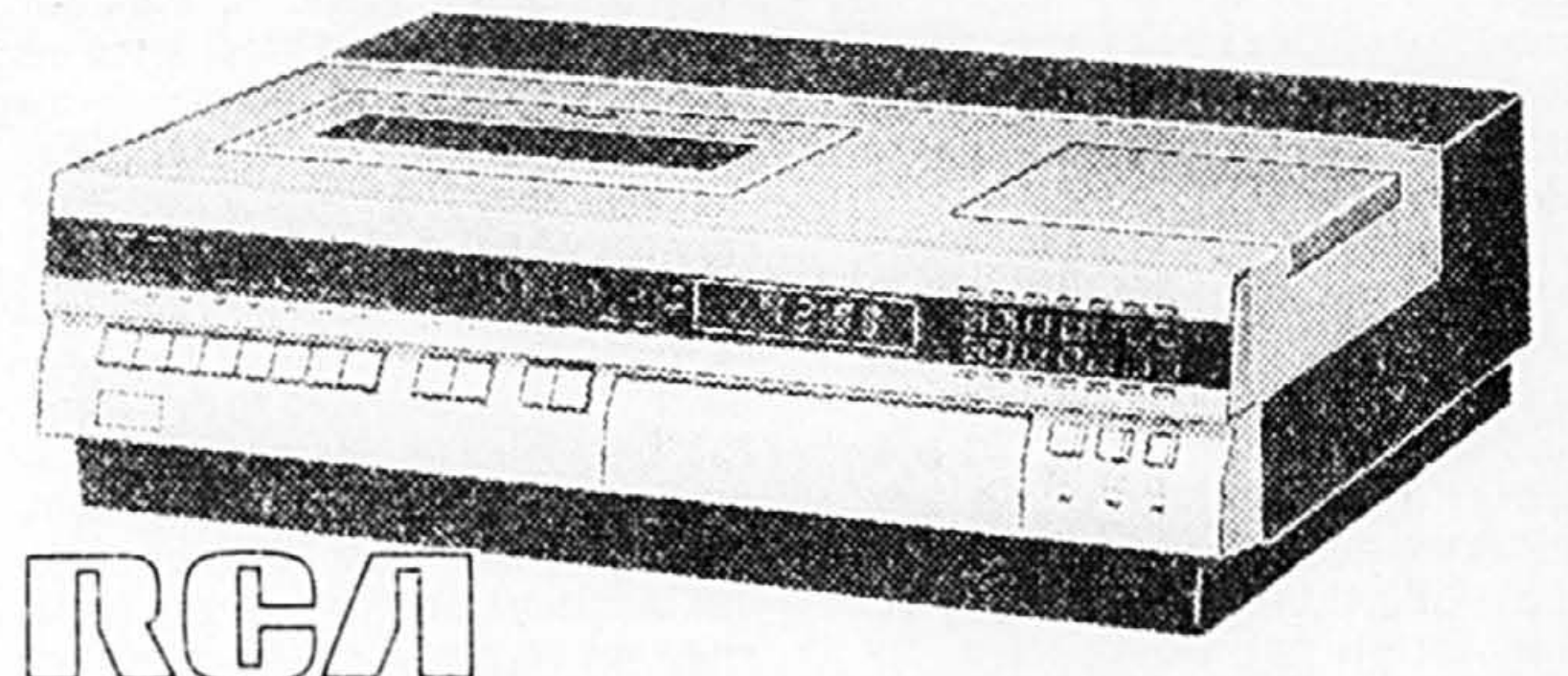


RCA

Modèle **VFT-650**

1679⁸⁸

- Jusqu'à 6 heures d'enregistrement sur une seule cassette
- Exploration vidéo et effets spéciaux à vitesse variable
- Télécommande à fonctions multiples
- Programmeur électronique de 14 jours
- Rebobinage automatique du ruban
- Indicateur de défilement à mémoire
- Commutation automatique TV/VCR
- Touches de fonctions à effleurement.

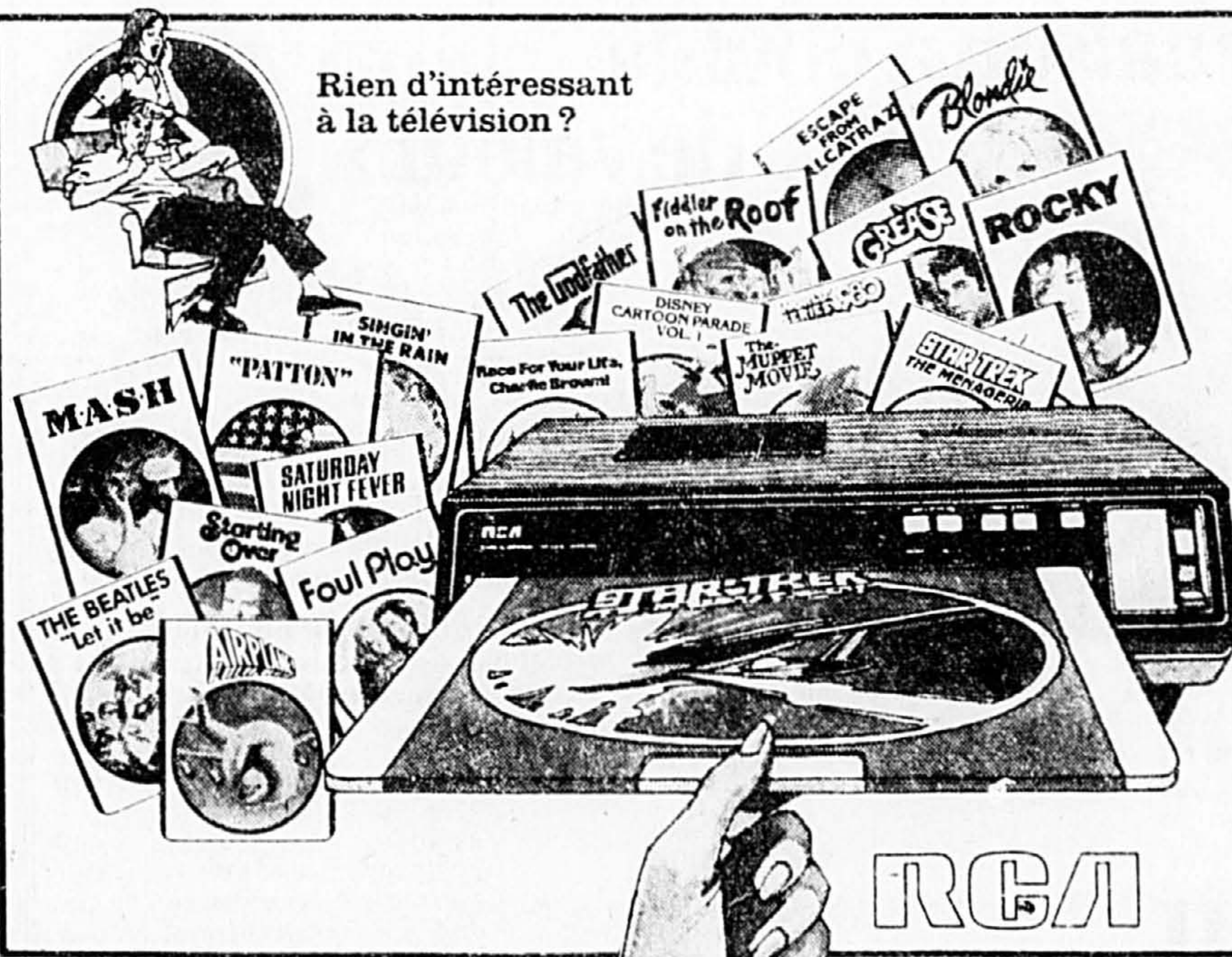


RCA

Modèle **VFT-250**

1459⁸⁸

- Jusqu'à 6 heures d'enregistrement sur une seule cassette
- Exploration vidéo et arrêt de l'action par télécommande
- Programmeur électronique de départ/arrêt 24 heures
- Télécommande à fonctions multiples
- Rebobinage automatique du ruban
- Commutation automatique TV/VCR
- Touches de fonctions à effleurement.



Rien d'intéressant à la télévision?

Voici le... Lecteur vidéodisque «SelectaVision» de RCA

Modèle **SFT100W** **691⁹⁵**

Il y a toujours quelque chose de bon à voir sur un lecteur vidéodisque de RCA, le nouveau système qui reproduit son et images sur votre téléviseur... à partir de disques! Aussi facile à brancher qu'à utiliser. Il vous permet de voir les meilleurs films, événements sportifs, concerts, émissions pour enfants et bien d'autres... au moment de votre choix!

Il y a plus de 120 titres offerts dans le catalogue des vidéodisques RCA, et la liste s'allonge de jour en jour. Le bas prix des vidéodisques signifie que vous pouvez «aller au cinéma» tout en demeurant à la maison. Venez assister dès aujourd'hui à une démonstration.

La méthode d'achat **Pascal**

«Entrepôt-salle d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

- Master Charge
- ChargeX

Pascal Ouest
3600 Côte Vertu - Centre d'achats Le Bazar

Pascal Est
6800 E. Jean-Talon - à l'ouest des Galeries d'Anjou

AWACS: déception en Israël, satisfaction en Arabie Saoudite

d'après AFP, Reuter, UPI, PA

Alors que le premier ministre Begin exprimait officiellement les regrets du gouvernement israélien à la suite de la décision du Sénat américain d'approuver le projet de contrat d'armement entre les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite, qui est en état de guerre avec Israël, opposée aux Accords de Camp David et qui finance le terrorisme dans la région», le prince Sultan Ben Abdel Aziz, ministre saoudien de la Défense, a rendu un vibrant hommage à l'administration Reagan.

Dans un communiqué publié par l'agence de presse saoudienne SPA, qui constitue la première réaction officielle saoudienne au vote du Sénat américain, le prince Sultan déclare que l'approbation de la vente de cinq avions-radars AWACS et d'autres armements représentait «une victoire pour la politique de sagesse, de modération et de raison suivie par l'Arabie Saoudite». L'approbation de ce contrat constitue en outre pour l'Arabie Saoudite «une victoire pour l'intérêt national des Etats-Unis et une proclamation de l'indépendance des décisions politiques américaines face à d'énormes pressions qui ont essayé de mettre la politique étrangère des Etats-Unis au service des objectifs expansionnistes d'un Etat étranger».

Après avoir remercié le président Reagan et les membres de son administration pour «leur remarquable effort afin d'assurer le succès du contrat» destiné à «garantir la paix et la stabilité au Proche-Orient, à défendre les Lieux-Saints, la Nation arabe et Islamique, et l'humanité tout entière», le prince Sultan a rappelé que le plan saoudien en vue d'un règlement au Proche-Orient représentait «une occasion historique pour établir une juste paix».

Le prince Sultan n'est pas revenu sur l'épineuse question des «conditions» de l'utilisation de ces appareils par le royaume saoudien. Début octobre, l'Arabie Saoudite avait indiqué notamment «accueillir favorablement la concertation et la coopération» dans le domaine de la sécurité et de la maintenance des équipements concernés. Elle s'engageait d'autre part à utiliser les AWACS à l'intérieur de ses frontières et se déclarait prête à un échange des renseignements relatifs à la sécurité des Etats-Unis et de l'Arabie Saoudite. L'Administration américaine, pour sa part, avait affirmé que l'Arabie Saoudite acceptait une présence américaine à bord des avions-radars et le contrôle par les Etats-Unis des informations recueillies.

Par contre, pour M. Begin et le gouvernement israélien, «Israël court désormais un nouveau et grave danger». Le président du Conseil israélien a précisé qu'Israël ferait de son mieux pour faire face à ce nouveau danger. Dans sa réaction officielle, on a noté que M. Begin a tenu à inclure le paragraphe du message du président Reagan assurant Israël du maintien de l'assistance militaire et technologique à Israël, et affirmant que l'avenir d'Israël «demeure au premier plan des préoccupations stratégiques américaines dans la région».

Par ailleurs, d'autres réactions ont été exprimées:

- Au Caire, le vote a provoqué une vive satisfaction.
- A Moscou, Tass affirme que le vote était intervenu «sous une pression sans précédent de la Maison-Blanche» et que la vente d'AWACS à l'Arabie Saoudite doit «attacher» Riad aux «Accords de Camp David rejetés par le monde arabe». Tass



Un président Reagan souriant montre la feuille de pointage indiquant le résultat du vote du Sénat sur la vente d'Awacs à l'Arabie Saoudite.

parle aussi de «grossier chantage en direction des pays arabes».

• A Pékin, on estime que cette

vente va permettre aux Etats-Unis de «faire face à la menace soviétique avec la coopération de l'Arabie Saoudite».

Solidarité invite ses membres à cesser toute action de grève

d'après AFP, Reuter

Tandis que des arrêts de travail se poursuivaient, hier, dans de nombreuses régions de la Pologne malgré la menace de suspension du droit de grève brandie par les autorités, le président de «Solidarité» a adressé aux membres du syndicat un «appel» dramatique dans lequel il leur demande de renoncer temporairement à l'exercice du droit de grève, afin de ne pas perdre le soutien de la population.

Simultanément, les dirigeants du syndicat indépendant ont adressé au premier ministre, le général Jaruzelski, une lettre dans laquelle ils l'informent de leur décision et lui demandent «d'entreprendre des actions immédiates pour répondre aux revendications légitimes des travailleurs en grève».

Ces deux messages ont été publiés alors qu'un des principaux membres de la direction suprême du POUP avait fait savoir que l'interdiction de la grève et la suspension des samedis libres seront à l'ordre du jour de la 17ème session de la Diète convoquée pour cet après-midi. Une telle proposition a toutes les chances d'être adoptée, compte tenu de la majorité écrasante dont dispose le POUP à la Diète, mais elle est de nature à provoquer des divisions sans précédent parmi les députés, le Parti démocratique (37 sièges sur 480) ayant déjà pris position contre la suspension du droit de grève.

Mais surtout, si elle est adoptée, elle risque d'être considérée par «Solidarité» comme une vé-

ritable déclaration de guerre. Au cours de sa dernière session, la Commission Nationale (organe suprême) du syndicat avait décidé de répliquer instantanément par une grève générale illimitée dans l'ensemble du pays à toute tentative de restreindre le droit de grève par des mesures autoritaires.

Dans leur appel aux membres du syndicat, la direction de «Solidarité» souligne que «la situation sociale et économique du pays est critique». Dans ces conditions, le syndicat, estime la direction, court le risque d'être «brisé» et de «perdre le soutien de la population. La réalisation de la politique du syndicat est rendue impossible et l'appellation de «solidarité» devient un mot vide de sens».

«Voulant sauver ce que nous avons obtenu en tant que syndicat, poursuit le président dans son appel, voulant sauvegarder la possibilité de mener des actions qui ne soient pas contraires à l'intérêt de la société, nous appelons les membres de «Solidarité» à cesser immédiatement toute action de grève». Enfin, conclut la direction, la «limitation du droit de grève est la condition primordiale de notre existence et nous devons la remplir».

Toutefois, dans sa lettre au premier ministre, le président de Solidarité «exige» du gouvernement «la confirmation immédiate que les travailleurs percevront leur plein salaire pour la période pendant laquelle ils ont fait la grève», revendication qui entre en contradiction avec une déclaration gouvernementale:

Des pirates de l'air menacent de tuer leurs otages un par un

■ SAN JOSE (AFP, UPI) — Le commando qui s'est emparé hier d'un avion costaricien a menacé de tuer un par un ses 17 otages si ses revendications n'étaient pas satisfaites dans les quatre heures à partir de 14h30 locales.

Les pirates, qui appartiennent à un groupe jusqu'ici inconnu, le «Mouvement démocrate anti-communiste nicaraguayen», ont fait savoir aux journalistes présents à l'aérodrome de San Jose qu'ils exigeaient la libération de sept militants de leur organisation détenus au Costa Rica. Ils ont fixé un délai de quatre heures aux autorités pour leur donner satisfaction, faute de quoi ils menaçaient d'exécuter un otage toutes les heures.

Le commando s'est emparé de l'avion, un bimoteur de type Aviocar de la compagnie intérieure costaricienne Sansa, qui effectuait un vol entre Quepos et San Jose, quans l'appareil a atterri à l'aéroport de la capitale.

L'aéroport a été fermé. Les pirates ont tiré des coups de feu en direction d'un groupe de journalistes qui tentaient de s'approcher de l'appareil, mais sans faire de blessé. Ils ont affirmé avoir fait placer en divers endroits de San Jose des bombes qui seraient activées si les autorités ne répondaient pas à leurs revendications.

D'actives négociations se déroulent sur l'aéroport de San Jose afin de trouver une solution aux exigences du com-

mando d'opposants nicaraguayens qui contrôle toujours l'appareil costaricien, alors que l'ultimatum qu'il avait imposé est arrivé à expiration à 03h00 GMT.

Le président costaricien, M. Rodrigo Carazo, et une partie de son gouvernement se sont rendus à l'aéroport, alors que le ministre de la Justice, Mme Elizabeth Odio, serait chargée des démarches afin d'obtenir la libération réclamée par les membres du commando de 7 Nicaraguayens hostiles au régime de Managua.

Au cas où les autorités costaricaines céderaient à leurs exigences, il semble que les membres du commando pourraient vouloir se rendre au Guatemala.

Tchad: Goukouni dément les rumeurs d'un coup d'État

d'après AFP, Reuter, UPI

Le calme le plus complet régnait hier à Ndjamena tandis que le gouvernement d'union nationale de transition tchadien (GUNT), présidé par M. Goukouni Weddeye, a opposé un démenti aux rumeurs d'un coup d'Etat fomenté par le ministre des affaires étrangères, Ahmat Acyl, et les forces libyennes.

Dans un communiqué officiel, le GUNT s'est élevé avec force contre des «mensonges destinés à semer le désordre au sein du gouvernement».

Des informations en provenance de l'étranger avaient fait état mercredi de l'entrée à Ndjamena d'une colonne de partisans de M. Acyl, soutenue par des blindés

libyens et indiquaient qu'une vive tension régnait depuis plusieurs jours dans la capitale tchadienne et que l'on était sans nouvelles du président Goukouni.

Or, le chef de l'Etat tchadien s'est entretenu hier pour la troisième fois en trois jours avec le «numéro 2» libyen, le commandant Jalloud, en compagnie notamment de M. Acyl.

Avant de quitter Ndjamena, hier, M. Jalloud a réaffirmé que les troupes libyennes étaient au Tchad à la demande du GUNT et qu'elles partageraient le jour où le gouvernement «nous dira de partir». Il a accusé la France d'ingérence dans les affaires intérieures tchadiennes en voulant «imposer» la force interafricaine de maintien de la paix dans ce pays.

Pour sa part, M. Acyl a démenti avec véhémence les informations le mettant en cause.

Le président Goukouni a reçu hier matin le chargé d'affaires français au Tchad, M. Pierre Ricard, qui lui a rappelé la position de la France, à savoir l'appui à la résolution de l'OUA de juillet dernier préconisant la mise sur pied d'une force interafricaine de paix pour remplacer les soldats libyens.

Dans les milieux français, on continue de considérer la situation au Tchad comme incertaine et préoccupante, car on n'exclut



Le président Goukouni Weddeye

pas la possibilité d'un «coup de force» libyen et un retour à la guerre civile.

« Depuis la rénovation, ma maison a doublé de valeur. »

Raymond Tremblay, Chicoutimi

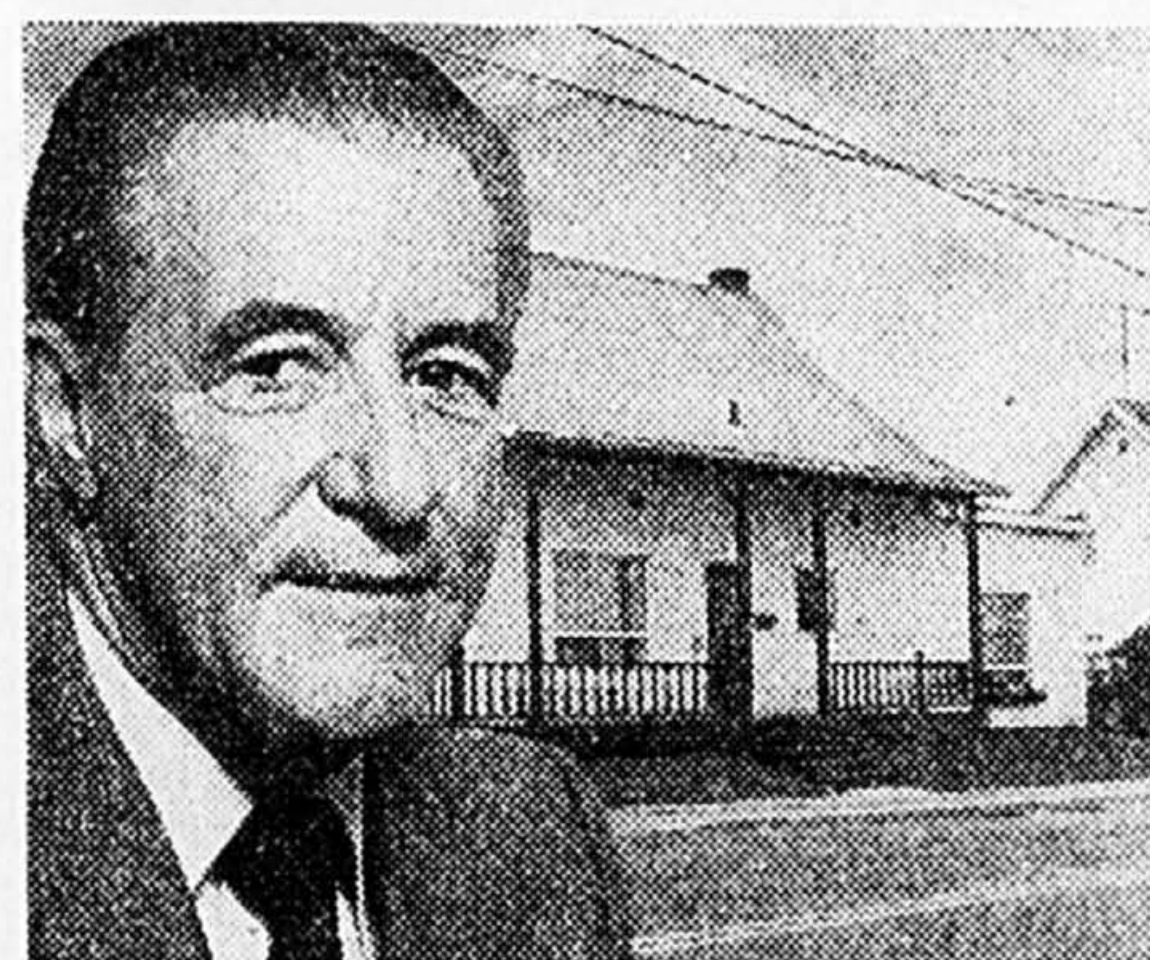
Yves Lucas, St-Jérôme

« Il était beaucoup plus avantageux pour moi de rénover cette vieille maison où je suis né que d'en acheter une neuve. »

« Acheter une maison neuve, pour moi, était impensable, car je ne voulais pas quitter le quartier et avec ce que la Société nous accorde pour rénover, c'est bien avantageux! »

« Le programme PAREL m'a permis de faire poser un revêtement d'aluminium. Ça faisait bien mon affaire, parce que, voyez-vous, à 78 ans, je ne peux plus monter dans les échelles pour peindre. »

Damien Rose, Howick



Près de deux millions d'habitations au pays comptent plus de 40 ans d'existence. Un bon nombre ont besoin de réparations ou de rénovation. Etant donné les coûts élevés actuels, il est souvent plus économique de rénover que d'acheter du neuf. La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre de l'aide aux personnes qui veulent rénover leur maison, par son Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et de Prêts pour l'amélioration de maisons.

Pour en savoir plus au sujet de ces programmes ou obtenir la documentation disponible, n'hésitez pas à communiquer avec un agent d'information au bureau de la SCHL de votre région.

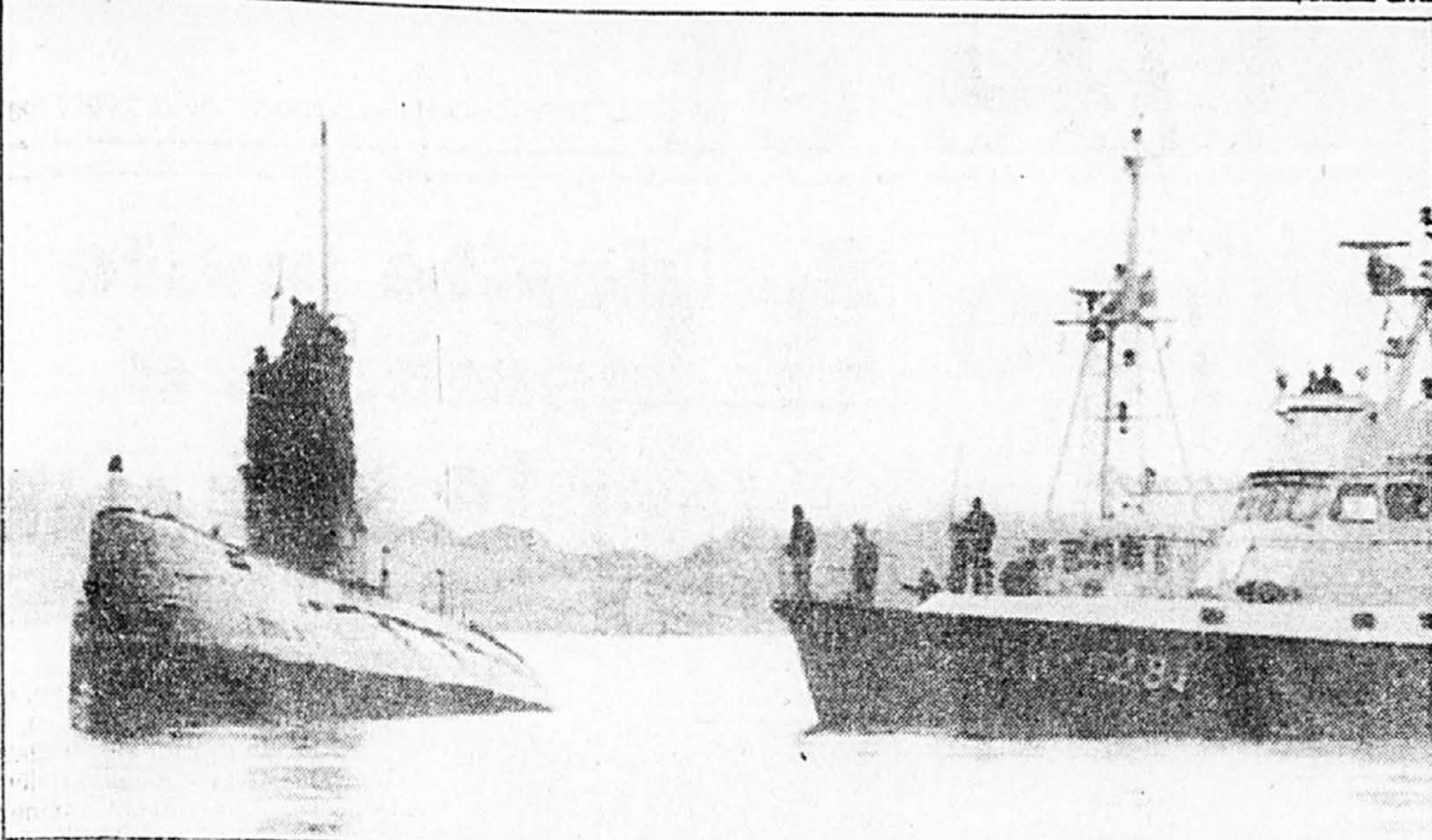
Bureaux locaux de la SCHL:
Montréal: 1100 est, boul. Crémazie
Laval: 2, Place Laval
Longueuil: 99, Place Charles Lemoyne
Sherbrooke: 2355 ouest, rue King
Trois-Rivières: 1410, rue des Cyprès
Québec: 2875, boul. Sir Wilfrid Laurier
Rimouski: 320 est, rue St-Germain
Sept-Îles: 350, rue Smith
Chicoutimi: 326, des Sagueneens
Val d'Or: 655, 3^e Avenue
Hull: 490, boul. St-Joseph
Heures de bureau: 8h30 à 16h30

la SCHL...
fière de contribuer à l'habitation

Société canadienne d'hypothèques et de logement
L'Honorable Paul Croteau
ministre



Canada



Une vedette suédoise surveille le sous-marin soviétique qui s'est échoué près d'une base navale de la Suède. téléphoto PA

Moscou accepte que le sous-marin échoué soit renfloué par la Suède

■ STOCKHOLM (AFP, Reuter, PA) — Des équipes de sauvetage suédoises se préparent aujourd'hui à renflouer le sous-marin soviétique échoué au large de Karlskrona depuis mardi, après que Moscou eut informé le gouvernement de Stockholm qu'il acceptait que le sous-marin soit remis à flot par la marine suédoise.

Aucune précision n'a été fournie sur le meilleur moment pour procéder à cette opération, mais on sait que le bateau se trouve dans une position rendue instable par de forts vents du sud et une baisse du niveau de la mer.

De source autorisée, on indiquait hier soir que la restitution du sous-marin pourrait avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine. Tout dépendra des éventuelles avaries constatées sur

le sous-marin après sa remise à flot.

Un autre sous-marin non identifié repéré hier près du sous-marin soviétique échoué a été chassé des eaux territoriales suédoises par la marine de ce pays.

Le gouvernement suédois a interdit à la flotte soviétique de venir à l'aide du bâtiment échoué et le premier ministre Faellidin a déclaré que la Suède attend toujours de l'URSS des explications au sujet de cette étrange présence dans ses eaux territoriales. «Une chose est certaine, a-t-il dit, le sous-marin retournera en Russie, mais sous quelles conditions? Cela n'est pas encore clair.»

Le gouvernement a demandé l'ouverture d'une enquête sur les causes et les circonstances de l'intrusion du sous-marin soviétique.

Le procureur en chef, Magnus Sjöberg, a dit que le gouvernement examinait la possibilité de porter des accusations contre le capitaine du sous-marin, tout en soulignant que cette affaire comporte des aspects juridiques et tactiques considérables.

Le capitaine soviétique a dit que son bâtiment s'était échoué à cause d'une erreur de navigation due à une boussole défectueuse et au mauvais temps. Mais les autorités suédoises jugent ces explications «inacceptables».

En attendant, 56 hommes d'équipage se trouvent à bord du sous-marin, surveillés de près par la marine suédoise.

Le gouvernement suédois considère cette affaire très sérieuse et a annulé la visite que le commandant en chef de ses forces armées, le général Lennart Ljung, devait faire en URSS à la mi-novembre.

DÉPÊCHES

RAPPEL par le Pentagone des 2 avions AWACS dépêchés en Egypte après l'assassinat du président Sadate le 6 octobre dernier. Le Pentagone a déclaré que ces deux appareils chargés de surveiller la frontière égypto-libyenne ont exercé un effet dissuasif dans la région.

LES DÉPUTÉS espagnols se sont prononcés, hier, à une majorité de 40 voix en faveur de l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN. La résolution a été votée à l'issue d'un débat de trois jours durant lequel l'opposition s'est vainement efforcée d'amener le gouvernement à organiser un référendum sur la question. L'adhésion à l'OTAN doit être encore approuvée par le Sénat.

LEVÉE des restrictions aux activités des partis politiques au Salvador. Ainsi la suspension des garanties constitutionnelles et des droits civiques au Salvador, du fait de l'état de siège en vigueur depuis le 6 mars 1980, ne s'appliquera plus aux partis politiques. Cette mesure, affirme-t-on du côté gouvernemental, devrait faciliter le processus électoral en cours.

CONDAMNATION du secrétaire général du Parti Communiste nicaraguayen (PCN), M. Eli Altamirano, arrêté le 21 octobre dernier. Il a été condamné à trois mois de prison par un tribunal de Managua. Le même tribunal a infligé 7 mois de détention à deux autres responsables communistes, membres du Conseil d'Etat, et à 3 leaders patronaux qui avaient été également arrêtés.

LE PARLEMENT iranien a approuvé hier par 115 voix contre 39 et 48 votes blancs la nomination de M. Hossein Moussavi au poste de premier ministre. Membre de l'aile «ultra» du parti républicain islamique, M. Moussavi était le deuxième candidat présenté par le nouveau président iranien, Ali Khamenei, le premier ayant été refusé.

LE CONSEIL de sécurité de l'ONU, incapable de s'entendre sur le choix d'un secrétaire général après six tours de scrutin, a suspendu le vote jusqu'à mardi prochain, annulant la réunion prévue pour aujourd'hui. Les deux candidats en lice restent M. Kurt Waldheim, secrétaire sortant, et M. Salim Ahmed Salim, de Tanzanie, candidats du Tiers monde et des non-alignés. La Chine et les Etats-Unis ont utilisé leur veto pour empêcher l'élection de l'un ou de l'autre.

LE MINISTRE chinois des Affaires étrangères, Huang Hua, a été reçu hier à la Maison-Blanche par le président Reagan après avoir rencontré le secrétaire d'Etat Haig. Selon un porte-parole américain, cet entretien a permis de confirmer que les deux pays ont des vues identiques sur la plupart des grands problèmes internationaux. Le problème des relations USA-Taiwan a été abordé et on ignore si Washington a réussi à apaiser les craintes chinoises sur une éventuelle vente d'armes à Taiwan.



Rabais 20%

Pensez à Simpsons pour embellir votre décor!

Luxeux tapis orientaux affichant des couleurs resplendissantes!

1. Magnifique tapis «Tientsen» en pure laine de Chine. Peluche tissée à la main, extrémités avec franges nouées. Motifs «Aubusson» divers. Fonds de couleur beige ivoire, or, vert ou bleu clair... **\$1599**
Prix ord. Simpsons \$1999
Toutes dimensions approximatives

Tapis «Peking» à motif «Ming» authentique. Exklusivité Simpsons! Modèle en peluche pure laine, tissé sur métier Wilton en Belgique. Fond ivoire, rouille ou bleu.
Dimensions Prix ord. Simpsons
2. 60 x 120 cm..... 69 99 **55⁹⁵**
2A. 67 x 250 cm..... 149 99 **119⁹⁵**
2B. Modèle octogonal, 130 cm..... 149 99 **119⁹⁵**
2C. 170 x 250 cm..... 374 99 **299⁹⁵**
2D. 250 x 340 cm..... 749 99 **599⁹⁵**

«Kansu Ming»
Tapis «Kansu» à motif «Ming». Exklusivité Simpsons! Somptueux tapis laine / rayonne «Evan» / nylon, tissé sur métier Axminster. Extrémités avec franges nouées. Fond ivoire / bordure bleu, fond ivoire / bordure rouille ou fond bleu / bordure ivoire.
Dimensions Prix ord. Simpsons
3. 69 x 137 cm..... 69 99 **55⁹⁵**
3A. 69 x 244 cm..... 129 99 **103⁹⁵**
3B. 183 x 250 cm..... 349 99 **279⁹⁵**
3C. 250 x 350 cm..... 649 99 **519⁹⁵**
Rayon 376, au quatrième centre-ville AUSA à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez **8422-7221** jour et nuit.

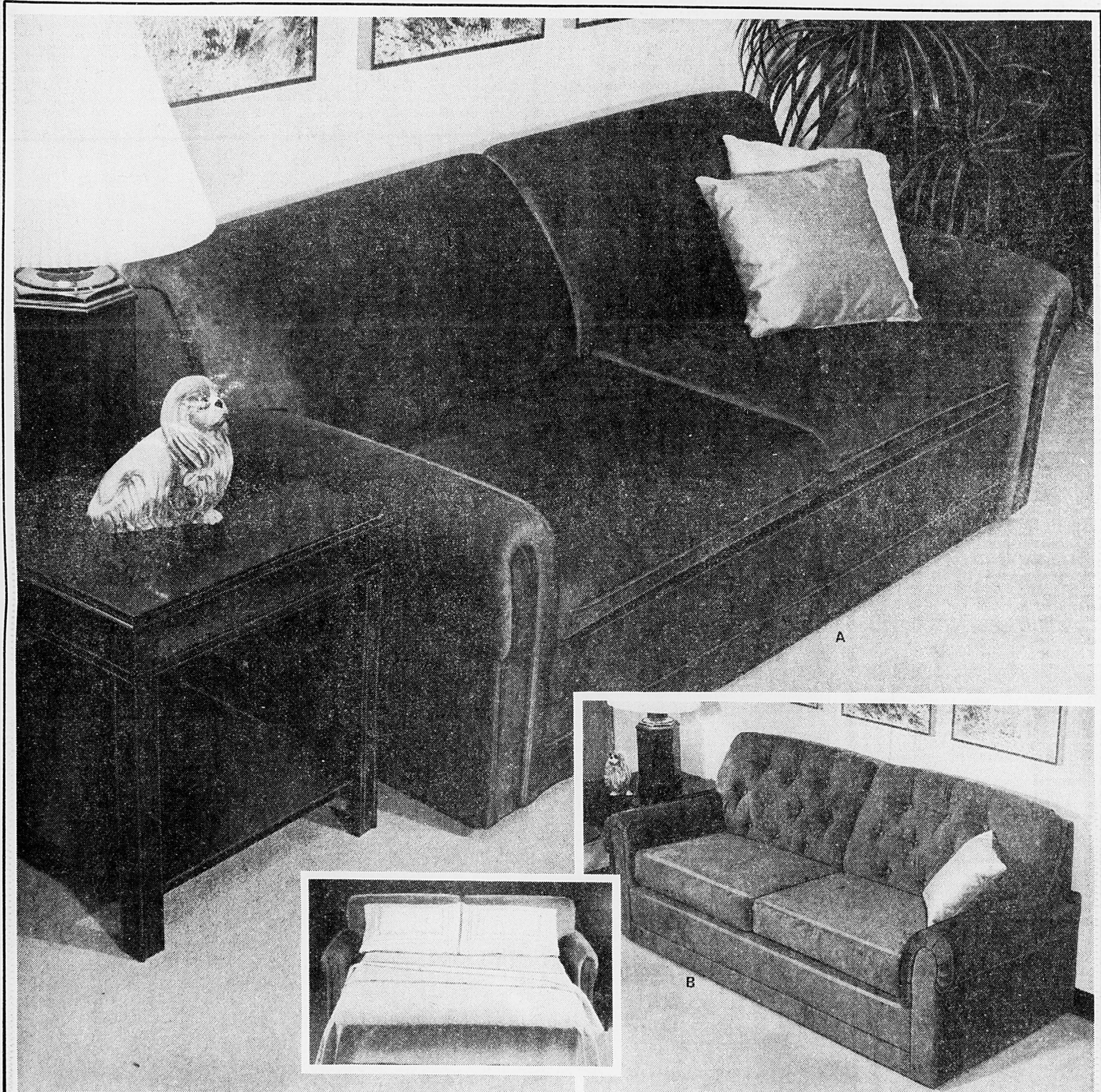
FESTIVAL DES FRUITS DE MER
En grand spécial tous les jours
DÎNER AU HOMARD COMPLET
Comprenant: Soupe aux palourdes de Nouvelle-Ecosse. Homard vivant du Nouveau-Brunswick grillé ou bouilli. Salade Pavillon. Pommes frites ou au four. Choix de nos succulents desserts. Brevage.
LE TOUT \$16⁷⁵ POUR
Ouvert tous les jours à midi; le dimanche à 5h p.m.
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue Peel 285-1636
En face du Sheraton Mont-Royal

2 JOURS SEULEMENT
ACHETONS FOURRURES USAGÉES POUR EXPORTATION
Nous sommes anxieux d'acheter et paierons comptant pour presque tout genre de MANTEAU et de VESTON de fourrures usagées. Préférence de qualité moyenne à meilleure. Si vous ne le portez pas, vendez-le!
EN DEMANDE: VISON, RENARD, CHAT SAUVAGE
Pas d'étoiles, agneau de PERSE ou d'espèces en danger, s'il vous plaît!
FOURRURES RIBNICK
APPORTEZ VOS FOURRURES AU HOLIDAY INN
420 ouest, rue Sherbrooke
Mardi: 3 novembre
Mercredi: 4 novembre
11h00 à 19h00
DEMANDEZ À LA RÉCEPTION POUR LE NUMÉRO DE CHAMBRE

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



Un décor versatile et de bon goût, grâce à ces bons achats Simpsons!



Pour le jour ou la nuit,
canapés-lits «Sealy»
offerts à bas prix!

Spécial Trans-Compagnie

\$469 ch.

Choix de 2 modèles conçus pour les gens qui aiment les meubles à la fois pratiques et attrayants! De plus, c'est la solution à vos problèmes d'espace! Canapé à appuis-bras arrondis avec matelas «Sealy Posturepedic» pliant, pour 2. Mécanisme à ressorts «Waterloo» vous permettant de déplier le matelas en toute facilité. Roulettes pour déplacement facile.

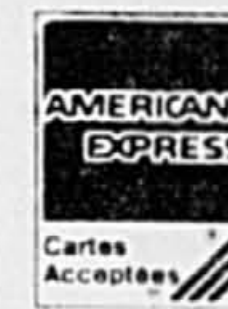
A. «Capri II». Modèle à dossier avec coussins semi-tenants. Coussins mousse enveloppés de

«Dacron» polyester avec bordure cordonnet. Garniture passepoilée sur coussins. Recouvrement velours «Trevel» en «Orlon» acrylique durable. Chocolat, rouille, fauve, or, taupe ou vert.

B. «Capri I». Modèle à dossier avec coussins capitonnés à boutons, semi-tenants. Siège avec coussins confortables enveloppés «Dacron» polyester. Rouille ou fauve. Pour achat en personne seulement.

Rayon 401, au sixième, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval
et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez
842-7221
jour et nuit (sauf indication
contraire)



un autre SPÉCIAL TRANS-COMPAGNIE SIMPSONS

Simpsons™